

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

2 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Ouverture de la session 2021-2022	5
3	Hommage aux victimes des inondations	5
4	Approbation de l'ordre du jour	6
5	Nomination du Bureau définitif (Articles 3 et 4 du règlement)	6
5.1	Élection du président	6
5.2	Élection des vice-présidents et des secrétaires	6
6	Démissions	8
7	Allocution du président	9
8	Hommage	11
9	Cour constitutionnelle	13
10	Questions écrites (Article 81 du règlement)	13
11	Dépôts	13
12	Prises en considération	13
13	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	14
13.1	Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Appel de l'UNICEF à la suite de l'urgence humanitaire à Haïti»	14
13.2	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Festival ProPulse»	16
13.3	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccination des élèves bruxellois contre la Covid-19 par les services de promotion de la santé à l'école (PSE)»	17

- 13.4 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Grève à la RTBF pour réclamer la reprise des nominations du personnel»19
- 13.5 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du Théâtre de la Valette à Ittre»20
- 13.6 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux chercheurs et étudiants afghans»22
- 13.7 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la complexité de la procédure de classification dans le handisport»24
- 13.8 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Changement de nom pour la promotion sociale»25
- 13.9 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manque de place dans les écoles pour les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....26
- 13.10 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rentrée scolaire 2021 et Covid-19»28
- 13.11 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Participation des écoles dans l'effort de vaccination».....28
- 13.12 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Publication de l'étude de la Ligue des familles sur les frais scolaires»31

13.13 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gratuité scolaire»	31
13.14 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie de personnel dans l'enseignement»	34
14 Débat thématique: «Conséquences des récentes inondations sur l'exercice des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 84 du règlement)	35
15 Hommages	72
16 Désignation d'un administrateur de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)	73
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	74
Annexe II: Cour constitutionnelle	74

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance Mmes Gahouchi et Mathieu, pour raisons de santé, ainsi que M. Luperto, en mission.

2 Ouverture de la session 2021-2022

M. le président. – Je prie M. Demeuse et Mme Kazadi, les deux plus jeunes membres présents de l’Assemblée, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires. (*M. Demeuse et Mme Kazadi prennent place au Bureau*)

Le Parlement se réunit aujourd’hui de plein droit en vertu de l’article 32, § 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, modifié par le décret du 9 novembre 2017.

En application de l’article 32, § 3, de cette même loi, le gouvernement a prononcé la clôture de la session 2020-2021 de notre Assemblée ce mercredi 1^{er} septembre 2021 à minuit.

Je déclare donc ouverte la session 2021-2022 du Parlement de la Communauté française.

3 Hommage aux victimes des inondations

M. le président. – Je voudrais prononcer quelques mots sur la situation particulière que connaît notre pays et singulièrement une de ses Régions: la Wallonie. J’ai une pensée émue pour la souffrance de nos concitoyens à la suite des inondations. Je pense bien entendu aux victimes physiques, à leurs familles, à leurs proches, à leurs amis. Je pense aussi aux dégradations de biens matériels et aux dommages extrêmement conséquents.

En hommage à ces personnes et à toutes celles qui souffrent à leurs côtés, je vous demande de respecter une minute de silence. (*L’Assemblée, debout, observe une minute de silence*)

4 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 26 août 2021, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 2 septembre 2021.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

5 Nomination du Bureau définitif (Articles 3 et 4 du règlement)

M. le président. – Nous passons à la nomination du Bureau définitif.

L'article 3 de notre règlement prévoit que «le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus. Dans ce cadre, le Parlement procède, par des élections distinctes, à la nomination d'un président, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un troisième vice-président et de trois secrétaires; le nombre de ces derniers peut être augmenté par décision du Parlement et sous réserve du respect de la représentation proportionnelle».

5.1 Élection du président

M. le président. – Nous allons procéder à la nomination du président.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – J'ai l'honneur et le plaisir de proposer M. Rudy Demotte pour la présidence.

M. le président. – Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, vous m'installez donc comme président du Parlement et je vous en remercie. (*Applaudissements*)

5.2 Élection des vice-présidents et des secrétaires

M. le président. – Nous allons maintenant procéder à la nomination des vice-présidents et secrétaires.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, je souhaite exprimer à quel point ce fut pour moi un plaisir et un honneur de travailler, durant ces deux dernières années, en tant que vice-présidente au sein du Bureau de notre institution.

Je remercie les membres du Bureau pour leur excellente collaboration. Je tiens plus particulièrement à remercier monsieur le greffier, ainsi que l'ensemble des services, pour le travail réalisé en amont, à la préparation des dossiers. Sans leur

aide précieuse, nous ne pourrions pas réaliser un travail de qualité. Je remercie également les chauffeurs pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur gentillesse au quotidien. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

M. le président. – Madame Cassart-Mailleux, nous avons particulièrement apprécié votre assiduité au Bureau et votre connaissance des dossiers. Je vous remercie pour les mots que vous avez prononcés pour nos services qui y sont extrêmement sensibles.

La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je propose M. François Bellot comme premier vice-président.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je propose M. Matthieu Daele comme deuxième vice-président.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je propose M. Laurent Devin comme troisième vice-président.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je propose M. Jean-Pierre Kerckhofs comme premier secrétaire.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je propose M. Philippe Dodrimont comme deuxième secrétaire.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je me réjouis que, grâce au cdH, une femme fera partie du Bureau. Il s'agira de Mme Mathilde Vandorpe.

M. le président. – Dans ces conditions, le Parlement étant unanime, je proclame élu le Bureau composé comme suit: M. Rudy Demotte comme président, M. François Bellot comme premier vice-président, M. Matthieu Daele comme deuxième vice-président, M. Laurent Devin comme troisième vice-président et MM. Jean-Pierre Kerckhofs et Philippe Dodrimont ainsi que Mme Mathilde Vandorpe comme secrétaires. (*Applaudissements*)

Je déclare le Parlement de la Communauté française constitué.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, aux chambres législatives, aux autres parlements de Communauté et aux parlements régionaux.

6 Démissions

M. le président. – Par courrier de ce mercredi 1^{er} septembre 2021, Mme Maison et M. Magdalijns m’ont fait part de leur démission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec effet immédiat.

Il s’agit de deux excellents parlementaires que notre Assemblée a pu apprécier dans l’exercice de leurs fonctions depuis le début de la présente mandature. Nous regrettons leur départ. Humainement, faisant fi des considérations politiques, nous portons tous le même regard sur ces deux parlementaires.

Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur travail accompli au sein de notre Assemblée.

Puisqu’ils sont issus du Parlement régional bruxellois, celui-ci doit d’abord désigner les députés qui les remplaceront. Nous pourrons ensuite accueillir ces derniers.

La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Président, je souhaite saluer particulièrement l’engagement de Mme Maison qui, pendant sept ans, a travaillé dans la commission de l’Éducation avec énormément de volonté. Notre Parlement voit aujourd’hui partir une députée exemplaire. Il me tenait à cœur de saluer sincèrement le travail de Mme Maison qui a animé nos débats durant toutes ces années. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Président, Monsieur Segers, je voudrais m’associer aux propos que vous avez tenus concernant les démissions de M. Magdalijns et de Mme Maison. Ces parlementaires compétents et très impliqués nous manqueront très certainement de par leurs interventions. Je tiens à leur témoigner de mon amitié en ces moments qui, sans doute, doivent être compliqués. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Nous partageons avec M. Magdalijns et Mme Maison la capacité d’être dans une opposition constructive. L’annonce du départ de ces deux parlementaires remarquables est très triste, non seulement pour nous, mais aussi pour la qualité de nos débats. En effet, outre leur apport intellectuel et philosophique à ces débats, ils faisaient aussi preuve d’une grande ouverture d’esprit. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je voudrais également m’associer à l’ensemble des intervenants pour saluer la contribution tant de M. Magdalijns au sein de la

commission du Budget que de Mme Maison au sein de la commission de l'Éducation. Avec beaucoup d'engagement et de constance, ils y ont défendu leurs convictions et je les en remercie. Ils ont suscité des débats et des échanges très constructifs. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Le groupe PS s'associe également à l'hommage qui est rendu aujourd'hui à Mme Joëlle Maison et à M. Christophe Magdalijs. Nous avons eu bien des débats et nous avons pu apprécier leur travail. Nous n'avons pas toujours été sur la même longueur d'onde, mais nous avons pu discuter et progresser. Dans un autre hémicycle de la capitale, proche d'ici, nous travaillons aussi ensemble. Je voudrais remercier ces députés.

Je rends hommage à ceux qui nous quittent et à ceux qui nous ont définitivement quittés. Pour ma part, je rends aussi hommage à tous ceux qui continuent à siéger au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à ceux qui relèveront les nombreux défis de notre institution. Je rends hommage tant aux membres du gouvernement qu'aux parlementaires, vous y compris, Monsieur le Président. En effet, il y a beaucoup de travail qui nous attend et je voudrais remercier tous les collègues présents et prêts à travailler. (*Applaudissements*)

M. le président. – Les salves d'applaudissements témoignent de notre attachement à ces parlementaires. Je suis certain que cela leur fait chaud au cœur. Soyez-en tous et toutes remerciés. La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les différents représentants des groupes politiques, pour avoir souligné l'apport, l'expérience et l'expertise de M. Christophe Magdalijs et Mme Joëlle Maison. Le groupe DéFI tâchera de les remplacer dans cet hémicycle. Toujours est-il que ces deux députés n'ont pas quitté l'arène politique.

Nous veillerons à œuvrer dans la continuité et à assurer la représentativité de notre groupe. Je vous remercie pour les marques de reconnaissance de leur travail au sein de notre Assemblée. (*Applaudissements*)

7 Allocution du président

M. le président. – Il est de tradition que le président fasse une courte allocution. Vous me permettrez donc de vous adresser, Mesdames et Messieurs les Ministres et les Députés, quelques mots dans cet esprit.

De nouveau, vous m'avez fait le plaisir, et surtout l'honneur, de m'élire en qualité de président de l'Assemblée. Je vous remercie parce qu'il s'agit, chaque année et chaque session, du témoignage d'une confiance renouvelée.

Je voudrais féliciter à mon tour les membres du Bureau que j'ai déjà cités, ceux qui sont réélus et ceux qui sont élus. D'ores et déjà, je tiens à les remercier parce

que le Bureau conserve l'esprit de franche collaboration qui irrigue traditionnellement cette instance.

Après dix-huit mois d'une crise sans précédent, après des catastrophes qui nous ont frappés et que nous commémorions il y a un instant, et malgré une population meurtrie par différents événements, nous pouvons toutefois espérer que cette nouvelle session parlementaire se passe dans un climat qui nous incitera à l'optimisme.

La vaccination, bénéficiant de l'élan de solidarité de jeunes qui sont conscients des risques pour les aînés, progresse. Nous savons que de plus en plus de personnes sont vaccinées. Cela portera ses fruits.

Au lendemain des terribles inondations qui ont touché la Wallonie, nous avons pu être les témoins du mouvement de solidarité, qui fait chaud au cœur, de tout un pays ainsi que de l'admirable sens commun des citoyens, mais aussi des administrations qui se sont dévouées depuis pour essayer de remettre les choses en ordre.

L'optimisme peut poindre également parce que l'école reprend. La culture reprend. L'école reprend certes avec des mesures momentanément différenciées, inhérentes au taux de vaccination, mais elle reprend. J'ai une pensée particulière pour les établissements sinistrés lors des inondations, qui reprennent dans des structures transitoires et qui devront bénéficier de toute notre attention. Nous savons que le gouvernement est sur le terrain.

La culture, qui a été frappée et reste encore aujourd'hui stigmatisée par les douloureuses, mais impératives mesures dictées par la crise de la Covid-19, est partout en train de renaître comme un bourgeon. Nous avons l'espoir qu'elle se redéploie pleinement, malgré les quelques contingences sanitaires qui, espérons-le, seront progressivement assouplies. La vie reprend donc chaque jour ses droits.

L'optimisme pointe aussi parce que l'année 2021 marque le demi-siècle d'existence de notre institution. Comme le savent ceux d'entre nous qui ont franchi le cap, cinquante ans est un âge de raison; une raison qui doit nous guider dans un monde complexe. L'âge de raison doit amener les individus comme les institutions à circonstancier ce que l'on fait bien et ce que l'on fait moins bien. En cela, l'avenir institutionnel doit précisément placer la balance des compétences sur le plan de l'équilibre entre la solidarité entre les francophones et l'efficacité.

Alors, efforçons-nous aussi de procéder de cette raison dans notre travail au quotidien, ainsi qu'au sein de notre hémicycle, dans le respect des différentes sensibilités démocratiques qui composent notre Assemblée, afin d'œuvrer pour le bien commun et à l'intérêt de nos citoyens. C'est en effet là notre but. Comme

je l'ai toujours fait, je veillerai à ce que les droits de chacune et chacun soient garantis, tant pour l'opposition que pour la majorité.

Je remercie également la presse qui couvre nos travaux, ainsi que les services qui nous accompagnent quotidiennement dans nos tâches. Je remercie toute l'équipe du Parlement pour le travail réalisé, notamment le travail de rénovation extraordinaire qui s'est fait cet été dans notre hémicycle.

Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, pour la présente session parlementaire, un travail fructueux dans l'intérêt général de nos concitoyennes et concitoyens.

8 Hommage

M. le président, devant l'Assemblée debout. – Chers collègues, si nous sommes levés, c'est pour honorer la mémoire d'un homme extraordinaire à travers ses qualités humaines. Un certain nombre d'entre vous – ce qui est mon cas – l'ont personnellement connu et apprécié. Jean-François Istasse est né à Uccle, le 27 novembre 1950. Nous avons appris sa disparition le 25 juillet dernier. Il avait 70 ans.

Son enfance s'est d'abord déroulée au Congo où il fit ses années maternelles et primaires à Kisangani. Il termina celles-ci à Etterbeek. Il émigra ensuite à Verviers pour y effectuer ses études secondaires, une ville qu'il ne quittera plus. En 1973, il fut licencié en droit à l'Université de Liège. En 1991, il obtint une maîtrise en management public à l'École de commerce Solvay.

Jean- François Istasse fut incontestablement un humaniste. Il a été un homme politique engagé sur le plan local, communautaire et fédéral. Dévoué à Verviers, il a été conseiller communal à partir de 1977. Puis, il a endossé à la fin de sa carrière l'écharpe échevinale en 1995, ainsi que de 2006 à 2012 et de 2015 à 2018. Il avait notamment comme attributions l'instruction publique, la culture, les finances ou encore le patrimoine. Il a été brièvement bourgmestre de septembre à octobre 2020. Il fut également conseiller provincial de Liège de 1987 à 1995. En ce qui concerne son implication dans notre institution, il y siégea durant près de 20 ans, de juillet 1995 à mai 2014 et de décembre 2018 à mai 2019.

Jean-François Istasse fut le 19^e président du Parlement de la Communauté française, d'octobre 2004 à juin 2009, permettant ainsi à ses collègues et aux nombreux collaborateurs de cette institution de conserver de lui un souvenir impérissable. Il était un homme gentil, probe, cultivé, empreint d'une profonde humanité, d'un sens de l'écoute remarquable, mais aussi d'une discrétion et d'une modestie qui devrait servir d'exemple en politique. Il fut un président très impliqué. Il plaçait au cœur de son action les valeurs de fraternité, de solidarité et d'écoute attentive. Il a également exercé d'autres mandats au sein du Bureau

de notre Parlement puisqu'il en a été le premier secrétaire de juin à juillet 2009 et troisième vice-président de juillet à septembre 2009.

En outre, il assumait la présidence de la commission des Relations internationales et des Questions européennes de septembre 1999 à juin 2004 et celle de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé, de l'Égalité des chances de septembre 2009 à mai 2014. Il a également été nommé euro-promoteur au sein de notre Parlement en 2018 et a été membre titulaire et membre du bureau du Comité européen des régions (CdR) de 2004 à 2017.

La culture, les médias, l'audiovisuel lui tenaient particulièrement à cœur. C'est dans cette logique qu'il a présidé la Fédération des télévisions locales de Wallonie et de Bruxelles ainsi que le Comité de pilotage des États généraux des médias et de l'information. En 1979, il avait été l'un des fondateurs de la télévision locale Télévesdre, devenue Vedia. Nous retiendrons également de lui qu'il fut l'un des principaux acteurs du dossier de la restauration du Grand Théâtre de Verviers. Je me souviens de ses nombreuses visites à la ministre-présidence wallonne à l'époque.

Il était également président du festival international Jazz à Verviers. Son dévouement pour le centre culturel verviétois, dont il fut vice-président et président, mérite aussi d'être souligné. Homme de culture, Jean-François Istasse était connu pour sa passion pour l'Égypte ancienne et la culture musicale japonaise, notamment les groupes de J-pop féminins.

Sénateur honoraire, il laisse également son empreinte au sein de la Haute Assemblée, où il fut membre désigné par notre Parlement d'avril 1998 à novembre 2006 et de mars 2013 à mai 2014. Ses mandats au Sénat lui ont permis d'adopter l'ensemble des dispositions de la sixième réforme de l'État, mais également de participer activement, en qualité de président du groupe de travail, à la réforme des statuts des ASBL ayant abouti à l'adoption de la loi de 2002 sur les ASBL. Il possédait une maîtrise parfaite de la comptabilité, du fonctionnement des ASBL. Il a notamment consacré un ouvrage à cette thématique: «*100 questions sur les ASBL*». Toujours au Sénat, il aura aussi eu l'occasion de participer activement à l'adoption de la loi sur l'euthanasie, de diverses lois sociétales relatives entre autres à l'égalité des genres, ainsi que de la loi ouvrant le mariage à des personnes de même sexe en 2003.

À son épouse Marianne, à sa fille, à sa famille, à ses proches, j'adresse nos plus sincères condoléances. Je vous propose de clôturer cet hommage à notre ancien collègue – et, pour un grand nombre d'entre nous, notre ami – en observant une minute de silence. (*L'Assemblée de bout observe une minute de silence*)

9 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

10 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

11 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activités 2020 d'Unia (doc. 274 (2020-2021) n° 1) et le rapport relatif au plan stratégique du numérique pour l'année 2020 (doc. 275 (2020-2021) n° 1). Ces documents ont été envoyés à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le projet de décret visant l'éthique sportive et instituant un Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un Réseau éthique (doc. 276 (2020-2021) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

12 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à soutenir une politique ambitieuse de végétalisation des bâtiments publics et de leurs abords en Fédération Wallonie-Bruxelles, déposée par M. Gardier et consorts (doc. 271 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant la sensibilisation aux différents types de contraception, y compris masculine, et à tendre vers une responsabilité partagée de la contraception, déposée par Mme Kapompole et consorts (doc. 272 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, déposée par M. Demeuse et consorts (doc. 273 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

13 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

13.1 Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Appel de l'UNICEF à la suite de l'urgence humanitaire à Haïti»

M. Philippe Courard (PS). – Nous venons de rendre un vibrant hommage aux victimes des inondations dans notre pays. Nous avons souligné à quel point tous les citoyens du pays ont fait preuve d'une immense solidarité envers les personnes en difficulté. Je voudrais à présent évoquer une autre situation dramatique, qui touche un pays qui est peut-être le plus malchanceux de la Terre. Je veux parler d'Haïti.

J'ai déjà évoqué Haïti il y a peu de temps en raison de l'assassinat de son président. Ce pays est régulièrement évoqué en raison des tempêtes et des ouragans qui y sont légion. On évoque aussi souvent les maladies qui touchent le peuple haïtien. Or, une nouvelle épidémie de choléra n'est pas à exclure à la suite du tremblement de terre du 14 août.

Ce tremblement de terre, d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter, a fait plus de 2 200 morts et 12 000 blessés. Aujourd'hui, 500 000 personnes sont sans abri et dans l'impossibilité de vivre dignement. Une pauvreté galopante s'installe.

Un appel à l'aide a été lancé par l'UNICEF, qui réclame quelques millions de dollars afin d'aider cette population en grande difficulté. Or, les dons n'arrivent pas. La communauté internationale n'a pas l'air de se mobiliser comme il le faudrait.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous des informations sur la situation en Haïti et sur l'aide qu'y apportent les services de Wallonie-Bruxelles International (WBI)? ²Je rappelle qu'Haïti est un pays francophone. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) sont donc présentes sur place. Avez-vous eu des contacts avec des représentants de l'APF ou de l'OIF? Quelle est leur réaction?

Une concertation a-t-elle eu lieu à l'échelon belge? Avez-vous eu l'occasion de parler de la situation en Haïti avec les autorités fédérales? La Belgique va-t-elle intervenir?

Enfin, comment s'organise l'aide humanitaire internationale indispensable à ce pays en très grande difficulté?

J'espère que chacun apportera sa pierre à l'édifice et que ce peuple ne sera pas une nouvelle fois oublié. J'espère que nous apporterons notre contribution dans le cadre d'une action internationale. La Belgique ou la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut évidemment pas régler tous les problèmes, mais nous avons un rôle à jouer. C'est pourquoi je tenais à faire le point sur la situation.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, vous avez dressé le bilan humanitaire de ce qui s'est passé le 14 août en Haïti. Je ne peux évidemment que confirmer le nombre de victimes, de blessés causés par le tremblement de terre. Cet événement s'est ajouté à une crise politique, institutionnelle et économique. Vous avez cité l'assassinat du président du pays, qui a été commis au début du mois de juillet. La coopération institutionnelle bilatérale directe a été suspendue, pour des raisons de sécurité évidentes. Bien entendu, la coopération bilatérale indirecte se poursuit. La Belgique et des ONG ont pris des initiatives. Cependant, il existe un réel problème d'acheminement de l'aide humanitaire. J'ai transmis, au nom du gouvernement, par voie diplomatique, mes plus vives condoléances au peuple haïtien, aux familles endeuillées, aux blessés.

Les pays francophones se mobilisent. L'OIF réunira 200 000 dollars pour soutenir Haïti, comme l'a annoncé la secrétaire générale. Par rapport à votre question sur l'UNICEF, j'examine avec mon administration la proposition, les modalités de l'aide humanitaire que nous pourrions apporter au pays, sur le modèle que j'avais soumis à la suite du spectaculaire accident survenu au Liban. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait se mobiliser et montrer l'exemple. Nous faisons partie des pays francophones et nous devons être solidaires envers notre population, mais aussi au-delà des frontières. Nous poursuivrons donc cet objectif.

M. Philippe Courard (PS). – Je reconnais, Monsieur le Ministre-Président, votre volonté d'agir concrètement. Je lance néanmoins un appel pressant pour une mobilisation accrue afin de livrer des résultats concrets aux Haïtiens.

13.2 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Festival ProPulse»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, le festival ProPulse a démarré le 30 août 2021 et constitue un événement important pour le monde culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il permet en effet la diffusion d'œuvres issues des arts de la scène. Cette année, le festival se déroule dans un contexte particulier à plusieurs égards. Au-delà des conséquences de la crise sanitaire sur le monde culturel, il existait tout d'abord une réelle incertitude quant à la possible organisation du festival. Ensuite, vous avez annoncé votre volonté de renforcer les aides à la diffusion en Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre la relance et soutenir les lieux de diffusion ainsi que les artistes. Enfin, le festival ProPulse a, cette année, décidé de s'ouvrir davantage aux petits et moyens lieux de diffusion tels que les cafés-théâtres, les musées, les maisons et centres de jeunes. Ce choix se retrouve dans la programmation du festival.

À quelques heures de la clôture de ProPulse prévue le 3 septembre 2021, pourriez-vous nous communiquer les premiers constats ou le premier bilan relatif à ce festival? La participation des programmeurs a-t-elle été à la hauteur des attentes? Les rencontres ont-elles pu avoir lieu dans des conditions sereines? Les résultats sont-ils intéressants? Comment l'ouverture vers les petits et moyens lieux de diffusion a-t-elle été mise en œuvre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En effet, les échos sont positifs. Je me suis rendue hier au festival ProPulse ainsi que, la semaine dernière, aux Rencontres théâtre jeune public (RTJP) à Huy. Cet événement constitue lui aussi une vitrine importante. J'ai été frappée par les réactions des artistes et des programmeurs qui étaient heureux de se retrouver «en vrai», après cette longue et difficile période de crise. En résultent un engouement, une émulation et une envie plus présente encore de retourner vers les publics.

S'agissant de la diffusion, la question est précisément de savoir comment faire en sorte que les artistes et les compagnies puissent retourner vers leur public. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles offre un réel soutien à la diffusion puisqu'elle a dégagé un budget de 5,4 millions d'euros destiné à favoriser cette rencontre entre artistes et public. Cet engagement a été salué positivement à Huy la semaine dernière, ainsi qu'hier au W:Halld de Woluwe-Saint-Pierre.

Pourquoi est-il important d'aller vers les publics? La Fédération Wallonie-Bruxelles plaide en faveur d'un plus grand accès à la culture pour un plus large

public. En effet, la culture constitue non seulement une source de plaisir et des moments de respiration – bien nécessaires après les crises et les inondations –, mais aussi des moments de réflexion et de partage, des moments qui permettent de se confronter à des enjeux du quotidien et à des défis propres à notre siècle, notamment en termes de climat et d'égalité. Toutes ces questions rappellent l'importance du lien avec le public.

Enfin, l'édition ProPulse de cette année a bien eu lieu malgré les difficultés rencontrées. Je remercie toutes les énergies qui ont rendu possible son organisation. La prochaine édition est prévue en janvier au Théâtre national. Bien entendu, en concertation avec les professionnels concernés, nous poursuivons le chantier de trois ans qui a été lancé pour améliorer cette formule.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre positivisme et pour votre présence à Huy ainsi qu'au festival ProPulse. Au-delà de la dynamique positive dans laquelle nous nous inscrivons, il est particulièrement important de rappeler la nécessité des choix qui ont été opérés récemment vis-à-vis de notre politique culturelle et, plus spécifiquement, en termes de diffusion. L'élargissement des aides et leur ouverture à des disciplines traditionnellement moins présentes dans la diffusion culturelle, ainsi qu'à des lieux de diffusion moins conventionnels, plus variés et plus proches des citoyens, relèvent de décisions cruciales dans le cadre des politiques culturelles menées par votre gouvernement. Je tenais à le souligner, car l'amélioration de l'accessibilité de la culture est l'un des principaux volets du renforcement des droits culturels des citoyens. En définitive, les politiques culturelles mises en œuvre sont destinées à favoriser le renforcement de ces droits fondamentaux.

13.3 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccination des élèves bruxellois contre la Covid-19 par les services de promotion de la santé à l'école (PSE)»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Pendant ces vacances d'été, les jeunes de 12 à 17 ans ont pu se faire vacciner contre la Covid-19. La ministre Désir a annoncé qu'à cause de la différence de taux de vaccination de ces enfants entre Bruxelles, 24 %, et la Wallonie, 54 %, les services de promotion de la santé à l'école (PSE) allaient lancer un plan d'encadrement, de sensibilisation et de vaccination des jeunes francophones de la Région de Bruxelles-Capitale, en collaboration avec le ministre bruxellois de la Santé. Madame la Ministre, quelle est la durée programmée de ce plan? Qui le prendra en charge? Comment seront répartis les coûts? Sachant que les services PSE ont été surchargés lors de crise sanitaire, est-il prévu de renforcer leurs équipes? Pour augmenter la couverture

vaccinale de ces jeunes en Wallonie, un plan d'encadrement et de sensibilisation similaire est-il également prévu?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En Belgique, 70 % de la population est vaccinée. Je me réjouis de ce succès. Cependant, des disparités existent puisque Bruxelles a un moindre taux de vaccination. La rentrée scolaire ne s'y opère donc pas tout à fait de la même manière qu'en Wallonie ou en Flandre, où les contraintes sont moindres, eu égard au taux de vaccination.

Il y a quelques semaines, nous avons donc commencé, à la demande du Comité de concertation (Codeco) et de la conférence interministérielle Santé, à réfléchir, avec la ministre de l'Enseignement, Caroline Désir, ainsi qu'avec le ministre bruxellois de la Santé, Alain Maron, à la manière dont la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait soutenir la campagne de vaccination à Bruxelles. Nous avons choisi de mettre nos expertises complémentaires au service de ce soutien.

J'ai demandé aux services PSE bruxellois de donner la priorité pendant quatre mois à la vaccination contre la Covid-19. Ce temps est volontairement limité, car ces services ne peuvent délaisser longtemps leurs missions de base, extrêmement importantes pour les jeunes, que ce soit en matière de vaccination ou d'accompagnement par les bilans de santé. Des moyens humains supplémentaires leur seront octroyés, puisque les équipes mobiles de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) les soutiendront. J'ai en outre demandé à l'ONE d'évaluer l'impact budgétaire de cette mission spécifique afin de pourvoir, le cas échéant, à l'attribution de ressources complémentaires.

Si les chiffres sont rassurants en Wallonie et en Flandre, je reste à l'écoute et à la disposition de la ministre Morreale: je lui ai signifié que nous pourrions travailler ensemble, s'il s'avérait que de faibles taux de vaccination subsistaient dans des sous-régions wallonnes.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir répondu à toutes mes questions. Les PSE ont déjà beaucoup d'actions à réaliser. Des moyens complémentaires en personnel seront les bienvenus, car cette action durera quatre mois, ce qui est une longue période, de plus chargée avec la rentrée scolaire et la résolution d'autres problèmes, d'ailleurs souvent abordés en réunion de commission, comme les autres vaccinations, l'encadrement médical ou les autres missions de prévention et de promotion de la santé. Je resterai attentive à l'évolution de la situation. Pour donner suite à votre suggestion, je renverrai aussi la question à la ministre Morreale pour certaines zones wallonnes ayant de faibles taux de vaccination des jeunes contre la Covid-19.

13.4 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Grève à la RTBF pour réclamer la reprise des nominations du personnel»

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la ministre, je commence par vous souhaiter une bonne rentrée politique. Je ne suis pas le premier à le faire puisque tous les syndicats de la RTBF l'ont fait à leur façon, ce mardi, en appelant les travailleurs à la grève.

Depuis le début de la législature, je vous interroge au sujet du statut des travailleurs de la RTBF. La problématique demeure la même depuis 25 ans. Elle n'a jamais été réglée par les différentes majorités qui ont composé tant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le conseil d'administration de l'entreprise publique. Ces majorités, rappelons-le, sont formées des mêmes partis depuis un quart de siècle.

Depuis tout ce temps, donc, les «pantoufles restent comprimées face au réveil» sur la question des statuts, pour reprendre une image utilisée par les syndicats. Qu'est-ce que le statut? C'est le meilleur contrat de travail qu'une entreprise puisse donner à un travailleur. Or, cela fait 25 ans que le statut n'est plus offert. J'en profite pour rappeler que ce sont les travailleurs ayant les contrats les plus précaires, tels les intérimaires et les pigistes, qui ont fait les frais de la crise sanitaire à la RTBF. Ce sont eux qui ont été évincés en premier lieu.

La question des contrats de travail est intimement liée à notre vision de la société. Elle exige de s'interroger sur la société que nous voulons construire. Souhaitons-nous offrir aux travailleurs des contrats corrects et une forme de sérénité face à l'avenir? Ou bien optons-nous pour une ubérisation des contrats, avec une multiplication de l'intérim, des contrats précaires et des contrats «zéro heure»? C'est vers la deuxième solution que vous semblez vous diriger.

Les organisations syndicales réunies en front commun souhaitent vous rencontrer personnellement pour aborder le sujet. Quand comptez-vous répondre à leur demande?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai bien reçu la demande des organisations syndicales de la RTBF et j'entends les inviter prochainement à poursuivre le dialogue. Il va de soi que le projet de statutarisation des travailleurs concerne ici directement la RTBF, en tant qu'entreprise publique autonome. Cependant, le débat peut être étendu à d'autres institutions, car les questions liées au statut et aux montants des cotisations de pension concernent tous les organismes publics ou parapublics, y

compris ceux du monde de l'enseignement, ainsi que les administrations ou les organismes affiliés au pool des parastataux.

La statutarisation est essentielle. Nous devons pouvoir, en tout temps, garantir l'indépendance des journalistes, indépendamment de leur statut. Cependant, cette question ne doit pas en occulter d'autres, tout aussi cruciales. Ainsi, de nombreux pigistes signent des contrats très précaires. De ce fait, ils sont potentiellement soumis à de fortes pressions de la part des rédactions. C'est une réalité à laquelle il faut également remédier. Pour y parvenir, le conseil d'administration de la RTBF a récemment pris la décision d'améliorer la situation de tous les membres de l'entreprise, y compris les personnes plus âgées.

M. Jori Dupont (PTB). – Les syndicats demandent la statutarisation de tous les employés de la RTBF qui possèdent un certain degré d'ancienneté. Par conséquent, cela concerne aussi les pigistes. Cette mesure n'a pas pour but de monter les travailleurs les uns contre les autres, mais, au contraire, de les rassembler. Depuis deux ans, les syndicats ont, certes, eu l'occasion de rencontrer des membres de votre cabinet. Ils souhaitent dorénavant vous rencontrer personnellement. Ils ont d'ores et déjà annoncé que, tant que vous ne les recevez pas, ils appelleront à la grève chaque mois, pendant un jour, jusqu'à ce que vous cessiez de parler la langue de bois.

13.5 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du Théâtre de la Valette à Ittre»

M. Olivier Maroy (MR). – Le Théâtre de la Valette est un écrin de culture, niché dans l'un des plus beaux villages de Wallonie, à Ittre, dans l'ouest du Brabant wallon. C'est le théâtre de la ruralité, qui a la proximité dans son ADN. Je ne peux pas imaginer que vous n'y ayez jamais mis les pieds, Madame la Ministre, puisque ce théâtre existe depuis une trentaine d'années et est situé à 21 kilomètres seulement de votre domicile.

Les dernières années n'ont pas été un long fleuve tranquille pour ce théâtre. Il a connu des problèmes de gestion et de finances et a vu son contrat-programme être supprimé à la fin de la précédente législature. La province et l'Intercommunale du Brabant wallon ont dû voler à son secours en consentant des investissements massifs avec, en contrepartie, un remplacement de la direction et un renouvellement du conseil d'administration.

Depuis deux ans, le Théâtre de la Valette fonctionne grâce à des aides à projets et une subvention annuelle de 120 000 euros. Dans le courant de l'été, vous avez refusé de lui octroyer la subvention de 125 000 euros que sa direction attendait

pour 2022. C'est ici l'avenir même du théâtre qui se joue! Vous avez pris cette décision sur la base d'un avis émis par la Commission des arts vivants dont les motivations me choquent profondément. Il est en effet reproché à cette structure rurale de proposer du théâtre trop peu pointu. Mais nous ne sommes pas à Bruxelles! Je remercie mes collègues du Parti socialiste et du Centre démocrate humaniste (cdH) qui se sont mobilisés avec le Mouvement réformateur pendant l'été pour s'insurger contre cette décision.

Madame la Ministre, vous avez réagi – je vous en félicite – avec une certaine ouverture, en annonçant qu'une réflexion serait menée à la rentrée et qu'il est possible d'introduire un recours. Vous avez également fait part de votre intention de rencontrer les dirigeants du théâtre. Avez-vous entamé une négociation avec eux et comptez-vous redonner vie à ce théâtre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous savez combien l'ancrage local et l'accessibilité sont des idéaux qui me tiennent à cœur. En ce sens, le Théâtre de la Valette est un atout, que ce soit pour les habitants d'Ittre ou pour tout le Brabant wallon.

En outre, je fonde mes décisions sur les avis des commissions; c'est d'ailleurs à cela qu'elles servent. Dès lors, la Commission des arts vivants a remis un avis négatif sur la demande d'aide à la programmation du Théâtre de la Valette. Les raisons invoquées sont en fait l'idée que le théâtre doit encore poursuivre davantage la réflexion sur un projet qui serait basé sur l'ouverture vis-à-vis des artistes et des habitants, afin qu'il devienne un vrai lieu de rencontre entre les uns et les autres. Il s'agit de la motivation qui a été rendue par la Commission, l'idée n'étant donc pas d'en faire un lieu pointu.

Pour votre information, nous avons eu des contacts répétés avec l'opérateur bien en amont de la décision de la Commission. En effet, le Théâtre de la Valette a bénéficié d'un contrat-programme qui s'est arrêté en 2017. Depuis, la Fédération lui a accordé diverses subventions, notamment lors de la crise par le biais du fonds d'urgence lié à la Covid-19.

Non seulement ma décision se fonde sur l'avis négatif de la Commission, mais elle consistait aussi, dès le départ, à accompagner cet opérateur pour lui permettre de mieux définir son projet, afin d'obtenir un éventuel soutien futur. Il s'agit donc d'une décision qui n'est pas venue après les articles de presse, mais dès le début.

Un nouveau rendez-vous est fixé au 9 septembre 2021. Nous avons en effet déjà eu pas mal de rencontres avant l'avis de la Commission. Je ne peux donc pas encore vous dire ce qui en ressortira. En outre, je n'ai à ce stade aucune information selon laquelle un recours aurait été déposé.

M. Olivier Maroy (MR). – Je suis content qu’une réunion ait été prévue pour trouver une sortie. Il serait dommage qu’un théâtre ancré dans la ruralité, qui va vers les gens, soit obligé de fermer ses portes. Je suis toutefois certain, Madame la Ministre, qu’il ne s’agit vraiment pas là de votre objectif.

Vous avez suivi l’avis, mais vous pouvez très bien ne pas vous y conformer; ce n’est jamais qu’un avis. Après tout, les commissions se trompent parfois. En outre, votre objectif semble être d’accompagner cette nouvelle direction qui est composée d’experts. Le directeur, Michel Wright, a une longue expérience théâtrale et enseigne au Conservatoire royal de Bruxelles. J’espère donc qu’on pourra trouver une nouvelle vie pour ce théâtre qui a apporté beaucoup depuis une trentaine d’années, et pas seulement au Brabant wallon.

13.6 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux chercheurs et étudiants afghans»

Mme Alda Greoli (cdH). – Le régime qui s’installe de nouveau en Afghanistan suscite les plus vives craintes. Dans ce contexte, Madame la Ministre, je souhaiterais vous interroger sur la situation préoccupante des étudiants et des chercheurs en Afghanistan, en particulier des femmes.

Souvenons-nous de l’attentat qu’a revendiqué le groupe État islamique et qui a visé l’Université de Kaboul en novembre dernier, faisant 22 victimes. Force est de constater que, dès qu’un manque de démocratie prend racine, c’est au savoir et à la culture qu’il s’attaque. Ici, le risque est donc vraiment énorme.

Nous avons la chance que l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) et nos universités fassent partie du réseau *Scholars at Risk*. Dans ce cadre, j’espère qu’elles ont établi des contacts face à la situation en Afghanistan.

Mes questions portent sur trois aspects. D’abord, quelles initiatives avez-vous prises ou comptez-vous prendre, en concertation avec l’ARES et les établissements, afin de faciliter l’arrivée de chercheurs et d’étudiants afghans? Ensuite, avez-vous dégagé des moyens financiers pour apporter des réponses face à la situation de précarité à laquelle seraient confrontés les étudiants à leur arrivée? Les universités et les lieux de recherches ont-ils également mis en place des aides? Enfin, avez-vous eu un échange avec le secrétaire d’État à l’Asile et la Migration concernant les conditions d’accès aux visas pour les étudiants et les chercheurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je vous remercie de m'interroger sur le soutien que nous pouvons et devons apporter aux étudiants et aux chercheurs en Afghanistan. Je partage évidemment votre inquiétude quant à leur situation. Je suis inquiète pour toute la population afghane, en particulier pour les femmes.

En ce qui concerne les chercheurs et les étudiants, il faut évidemment faire la distinction entre ceux qui sont déjà ici et ceux qui sont toujours en Afghanistan. Ceux qui sont déjà ici sont assez peu nombreux puisque Wallonie-Bruxelles International (WBI) n'a pas d'accord de collaboration spécifique avec l'Afghanistan. Cependant, nos universités ont identifié ces chercheurs et étudiants et elles sont entrées en contact avec eux afin de leur apporter une aide psychologique et financière si nécessaire.

Quant aux étudiants et chercheurs qui sont encore en Afghanistan, l'objectif est de les faire venir ici s'ils sont en danger. J'ai demandé à mon cabinet de prendre contact avec le cabinet du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration. Si ces chercheurs et étudiants en danger se déclarent auprès de *Scholars at Risk*, ils pourraient effectivement être intégrés provisoirement dans les programmes de nos universités. *Scholars at Risk* est un réseau dont l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) font partie et qui a lancé un appel pour faciliter la venue d'étudiants et de chercheurs afghans. Cet appel a été relayé par l'ARES.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous resterons évidemment attentifs à ce dossier. Certaines universités ont également pris la décision de lancer très prochainement un appel pour que des bourses post-doctorales soient accordées à des chercheurs en danger en provenance d'Afghanistan.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse ainsi que pour cette prise d'engagements. Je partage votre point de vue: cet appel aux bourses est particulièrement important. Pour les chercheurs, il s'agit d'un signal extrêmement positif, au même titre que votre prise de contact avec votre collègue du gouvernement fédéral. Les prochains mois méritent toute notre attention, tout au long du processus.

Je vous invite à rester en contact avec les universités – dans ce cas-ci avec l'ULB et l'UCLouvain – et avec l'ensemble de l'enseignement supérieur. Dans les mois et les années à venir, il est primordial de trouver le moyen pour faciliter au mieux l'arrivée des chercheurs et étudiants en provenance d'Afghanistan. C'est notre devoir de nous opposer à l'obscurantisme!

13.7 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la complexité de la procédure de classification dans le handisport»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, la cuvée des Jeux paralympiques de cette année s'annonce exceptionnelle pour notre pays. La compétition n'est toutefois pas encore terminée. En commission, nous dresserons le bilan des résultats obtenus. Nos concitoyens suivent avec une grande attention les performances de ces sportifs à part entière. Il faut d'ailleurs saluer le rôle des médias de proximité et de la RTBF dans la popularisation des disciplines paralympiques. Nous pouvons même espérer que l'attention accrue de notre population suscite quelques vocations parmi nos concitoyens.

Cependant, d'après la presse et des experts techniques de la Ligue handisport francophone (LHF), un des acteurs incontournables de ce secteur, la classification pourrait poser problème dans le parcours des sportifs. Elle compliquerait le cheminement du sport pour tous vers les Jeux paralympiques. En ce qui concerne la classification, il ne s'agit pas de comparer les handicaps, mais de prendre en considération les conséquences du handicap sur le potentiel sportif.

Madame la Ministre, les procédures de classification sont-elles trop complexes pour le handisport? Qu'en est-il des dimensions internationale et nationale? Nous partageons tous la volonté de soutenir le handisport. Comment pourrions-nous résoudre ce problème afin d'encourager un maximum de personnes à pratiquer une activité sportive et ainsi susciter de nouvelles vocations chez certains, en vue des Jeux paralympiques de Paris?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question est particulièrement pertinente puisque les Jeux paralympiques se déroulent en ce moment même. La Belgique aurait, à ce stade, déjà remporté treize médailles, ce qui dépasse de loin les attentes.

Des instances internationales définissent le processus de classification dans le handisport. L'*International Paralympic Committee* établit, en concertation avec les fédérations internationales, les critères propres à chaque discipline sportive. L'objectif est d'obtenir l'équité pour que tous les athlètes puissent, à conditions égales, viser la victoire. Il existe trois classifications en fonction des déficiences intellectuelles, physiques ou visuelles. Des classificateurs contrôlent les épreuves dans les compétitions. En Belgique, la classification est établie avec les centres

de revalidation et l'équipe médicale. Il est bien sûr possible de rectifier un élément ou d'accorder une attention particulière à un critère. La procédure de classification vise avant tout à garantir l'équité entre les athlètes.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, la classification vise effectivement à mettre chacun sur un pied d'égalité. Loin de moi l'idée de la remettre en question. Ceux qui tentent de modifier les classifications sont souvent de mauvais perdants à l'échelle internationale.

Néanmoins, la procédure pouvant s'avérer lourde et compliquée pour les vocations sportives, il faut encourager les initiatives prises par les acteurs du handisport, et singulièrement la LHF, pour communiquer davantage sur la pratique du handisport ainsi que sur les procédures de classification, préalables indispensables à la pratique sportive. L'objectif est de multiplier les projets et les partenariats, notamment avec les centres de revalidation, afin d'encourager le handisport et, à terme, dans les compétitions de haut niveau.

13.8 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Changement de nom pour la promotion sociale»

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, nous avons appris hier que 20 des 29 instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) vont changer de nom pour devenir des établissements d'enseignement pour adultes et de formation continue (EAFC). Ce changement survient alors que nous fêtons le trentième anniversaire du décret qui a institué ce type d'enseignement. Plusieurs questions vous ont déjà été posées, notamment en ce qui concerne la visibilité et l'attractivité de ce dernier. À ces questions, vous avez répondu que vous travailliez à l'élaboration de projets, justement à l'occasion dudit anniversaire.

Ce changement de nom relève-t-il d'une initiative du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale (CGEPS)? S'accompagne-t-il d'un changement d'identité plus profond? Le cas échéant, quelles sont les lignes directrices des modifications opérées? Par ailleurs, bien que la crise a certainement retardé vos projets, avez-vous toujours la volonté de mettre en avant ce type d'enseignement? Quels sont les moyens dont vous disposez et quel est le calendrier prévu dans ce cadre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. –

Monsieur le Député, la décision de changement de nom des IEPSCF du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) leur appartient. Elle constitue d'ailleurs l'occasion de rappeler l'importance d'augmenter la visibilité et l'attractivité de l'enseignement de promotion sociale.

Dans ce cadre, une campagne de publicité a été lancée en deux temps à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La première vague de spots publicitaires destinés aux ondes tant télévisuelles que radiophoniques – évoquons notamment la station VivaCité de la RTBF – a été diffusée pendant les mois de mai et juin 2021; la seconde au mois d'août et dans le courant du mois de septembre. Cette campagne implique également des messages promotionnels diffusés sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une journée d'animation qui fut orchestrée par Adrien Devyver et à laquelle j'ai participé. Le site internet www.promsoc.be a également été lancé et recense toutes les riches formations existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette campagne a coûté 190 000 euros TVA comprise. Elle sera évaluée en octobre prochain, mais les premiers retours sont très satisfaisants, en particulier sur les réseaux sociaux.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, vos réponses font état de l'ensemble des actions de communication qui sont entreprises. J'espère que celles-ci seront accompagnées d'éléments relatifs au contenu de l'offre de promotion sociale, ainsi qu'à sa modularité et son articulation avec les bassins de vie et les besoins en main-d'œuvre. Ceux-ci vont certainement devenir criants dans toute l'Europe. À ce moment charnière, mais aussi à l'occasion de ce trentième anniversaire, je vous invite à vous pencher sur ce dossier capital.

13.9 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manque de place dans les écoles pour les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, si c'est aujourd'hui la rentrée parlementaire, c'est aussi la rentrée scolaire pour beaucoup d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était aussi la première rentrée pour mon jeune fils, ce qui est toujours un moment émouvant, mais aussi stressant! Je pense particulièrement à ces 322 élèves qui ne sont toujours pas inscrits en première année secondaire, mais surtout aussi à leurs parents qui s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants et qui se demandent quelle école peut les accueillir. Il est important aujourd'hui de faire le point avec vous.

Des efforts ont été accomplis pour les bâtiments scolaires. Tout le monde doit participer à la construction de nouvelles places dans les écoles, mais aussi d'infrastructures scolaires. S'il n'est pas question de tirer sur l'ambulance, nous devons chercher le moyen d'améliorer la situation et la manière de travailler aux différents niveaux de pouvoir. À la suite des récents chiffres annoncés par

la CIRI (Commission interréseaux des inscriptions), je voudrais savoir où en sont les choses pour ces 322 élèves. Comment remédier à cette situation?

Par ailleurs, votre gouvernement travaille sur un nouveau texte modifiant le décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions»). Où en est-il? Qu'allez-vous faire? Comment les acteurs de première ligne, les écoles, peuvent-ils vous aider pour améliorer la communication entre les parents et les directions sur les places disponibles? Ce sont souvent les premiers choix qui ne sont pas satisfaits, alors que d'autres options pourraient être envisagées.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, votre question me permet de faire le point sur la situation actuelle des inscriptions en première année secondaire à Bruxelles. Je vous remercie d'avoir abordé cette question ô combien difficile avec toute la nuance nécessaire et de manière constructive. Aujourd'hui, 2 septembre, il nous reste 167 élèves en liste d'attente, dont 133 à Bruxelles, 21 dans le Brabant wallon et 13 dans le reste de la Wallonie. Ces chiffres ont fortement diminué si nous les comparons à ceux que vous avez cités et qui datent de quelques jours. C'est normal. Les communes les plus touchées sont celles du nord-ouest de Bruxelles. Même si c'est le cas depuis plusieurs années, il convient d'y introduire certaines nuances. En effet, les réalités peuvent être très différentes d'un établissement à l'autre, même à quelques centaines de mètres. Le nord-ouest de Bruxelles est cependant davantage sous tension.

Depuis avril, nous avons analysé de très près la situation des places à Bruxelles. En effet, nous sommes cette année dans une situation inédite qui n'a pas pu être anticipée pour une série de raisons. Nous nous sommes retrouvés pour la première fois avec un déficit net de places, c'est-à-dire moins d'une place par enfant, indépendamment même des choix posés. Nous avons pris le taureau par les cornes en traçant diverses pistes de solution pour créer des places et des classes. J'ai sensibilisé les pouvoirs organisateurs en leur demandant d'ouvrir des places supplémentaires. Nous avons également simplifié les règles pour permettre d'ouvrir des classes un peu plus facilement. Nous avons en outre activé le pouvoir d'injonction de la CIRI, d'ailleurs renforcé par rapport aux autres années. Toutes ces démarches ont abouti à ce que 80 écoles créent 1 623 places supplémentaires, soit 62 classes. À Bruxelles, 587 places supplémentaires ont été créées, ce qui correspond à 21 classes.

Je tiens vraiment à remercier les pouvoirs organisateurs et les écoles qui ont fait leur possible pour pousser les murs. Ils n'ont pas hésité à jouer le jeu et à faire des efforts alors que de nombreuses écoles étaient à saturation. Aujourd'hui, nous avons cinq places par élève en liste d'attente à Bruxelles. Il reste 133 élèves en liste d'attente, mais il reste aussi de nombreuses places. Il faut absolument que ces élèves s'inscrivent maintenant dans une école et puissent dé-

buter leur année scolaire. Nous savons à quel point les premiers jours de la scolarité sont importants. Nous avons bien conscience du fait que la situation reste difficile et qu'il est un déchirement lorsqu'il ne s'agit pas du premier choix posé par l'élève ou ses parents. Je leur demande cependant de s'inscrire au plus vite dans une école.

Nous reviendrons sur le décret «Inscriptions», mais nous savons qu'il sert surtout à départager des enfants lorsque les demandes sont supérieures aux offres dans les écoles. Il ne permet pas de résoudre strictement les problèmes de création de places.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cet état des lieux chiffré. La situation est positive, mais seulement en partie. Nous devons encore trouver des solutions aux problèmes. Vous avez rappelé les efforts entrepris par les différents niveaux de pouvoir, notamment par les PO. Cependant, à Bruxelles, et particulièrement dans le nord-ouest de la ville, l'offre scolaire sera une question fondamentale pour les prochaines années. Je vous encourage donc à trouver des solutions au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement bruxellois doit aussi travailler sur la question pour trouver les moyens de créer plus de places et des infrastructures scolaires de qualité. Je reviendrai sur le décret «Inscription» en commission, car il est indispensable d'en discuter.

13.10 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rentrée scolaire 2021 et Covid-19»

13.11 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Participation des écoles dans l'effort de vaccination»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Françoise Schepmans (MR). – Après de longs mois de difficultés liées à la crise sanitaire, nous avons tous souhaité, et en particulier les enseignants, les élèves et les parents, une rentrée scolaire en code vert. Nos vœux ont été exaucés puisque tous les élèves ont pu reprendre l'école en présentiel.

Cependant, la situation diffère grandement entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. À Bruxelles, professeurs et élèves doivent nécessairement porter le masque, ce qui n'est plus le cas en Wallonie. Cette mesure différenciée s'explique par le fait que le contexte sanitaire est plus problématique en Région bruxelloise, car le taux de vaccination n'est pas aussi élevé que dans le sud du pays. Toutefois, elle suscite de l'incompréhension.

De plus, les règles s'en trouvent complexifiées. Ainsi, les professeurs et élèves sont obligés de porter le masque en continu, sauf pour les activités récréatives ou extra-scolaires. Des collaborations sont en train de se nouer entre la Commission communautaire commune (COCOM), l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et votre administration, Madame la Ministre, pour assurer la sensibilisation dans les écoles et, ensuite, accélérer la vaccination.

Comment expliquez-vous la différence entre les mesures appliquées à Bruxelles et en Wallonie? Ces décisions ont-elles été prises sur la base de conclusions d'experts? Des concertations ont-elles été menées avec les écoles? Si oui, quels ont été les retours des établissements?

Quel est le programme d'action envisagé à Bruxelles, en collaboration avec la COCOM? Les décisions diffèrent parfois fortement d'une école à une autre. Certaines conseillent même à leurs élèves de se faire tester. Pouvez-vous dresser un bilan de la situation, plus particulièrement en Région bruxelloise puisque la situation y est la plus problématique?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – «L'école doit devenir un lieu de vaccination». C'est ce que vous avez déclaré, Madame la Ministre, lors de cette rentrée à la fois politique et scolaire. Ces propos interviennent dans un contexte particulier, puisque le taux de vaccination des personnes âgées de 12 à 17 ans diffère entre les trois Régions du pays. Il s'élève à 77 % pour la Flandre, à 56 % pour la Wallonie et à seulement 24 % à Bruxelles. Par conséquent, vous ciblez le bassin d'enseignement bruxellois pour accélérer la vaccination des jeunes.

Une telle déclaration soulève de nombreuses questions. Quels seront les acteurs impliqués? Comment le corps enseignant sera-t-il outillé? Quelles sont concrètement les actions de sensibilisation que vous comptez mener? Vos propos signifient-ils que les écoles accueilleront un lieu de vaccination en leur sein? Ces aspects méritent d'être précisés, car ils suscitent de nombreuses interrogations, d'ordre logistique, mais pas uniquement.

En cette période de rentrée, vous avez aussi fait une autre déclaration éminemment sensible sur la vaccination obligatoire des enseignants. Vous vous dites ouverte au débat et, sans entrer dans les détails, il me semble utile de préciser qui aura voix au chapitre dans cette discussion. Il existe un risque que ce soit, *in fine*, le Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) ou le Comité de concertation (Codeco) qui prenne une telle décision. Or, les différents acteurs du monde de l'enseignement, qui sont les premiers concernés, doivent être écoutés.

Dès lors, quels contacts avez-vous pris? Comment se positionnent les fédérations de pouvoirs organisateurs ou les syndicats sur cette question sensible? Les termes du débat doivent être posés.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La campagne de sensibilisation et de vaccination est le fruit d'une collaboration entre le secteur de l'enseignement, la COCOM, l'ONE et les services PSE. La campagne de sensibilisation débutera dès la semaine prochaine. Nous avons sollicité une ASBL qui a l'habitude de travailler avec les jeunes dans les écoles. Elle mobilisera elle-même des influenceurs et des experts médicaux afin de répondre à toutes les questions que se posent les adolescents sur la vaccination. Le but est de leur fournir l'information la plus objective et pertinente possible et, surtout, de déconstruire les préjugés et les *fake news* qui circulent au sujet du vaccin. Dans un deuxième temps, une équipe mobile de l'ONE se rendra sur place pour vacciner les élèves qui le souhaitent et/ou qui ont obtenu le consentement de leurs parents, nécessaire pour les jeunes de 12 à 15 ans.

Les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales et les fédérations d'associations de parents ont été associées à notre travail dès la mi-août, lorsque la COCOM nous a sollicités pour participer à l'effort collectif. Les écoles secondaires rassemblent de nombreux interlocuteurs, et il est également possible de sensibiliser des parents par l'intermédiaire des élèves. Il s'agit donc d'un lieu intéressant pour mener ces actions. En outre, le Codeco a, peu après, lui aussi demandé que les entités se mobilisent pour participer aux différentes actions de sensibilisation à la vaccination.

La question de la vaccination obligatoire des membres du personnel enseignant a été soulevée par la CSC et d'autres acteurs lors de nos concertations. Ceux-ci se demandent comment retrouver de la normalité dans l'organisation de la vie scolaire et garantir un enseignement présentiel toute l'année. Les uns et les autres envisagent différentes pistes. Nous ne devons en négliger aucune pour assurer l'organisation la plus normale possible de la vie scolaire cette année. Nous savons combien il a été difficile, au cours des deux dernières années, de garantir le niveau de notre enseignement et l'égalité dans les apprentissages. À ce jour, il ne me revient pas de prendre une décision, n'étant pas ministre de la Santé. Cette question doit être discutée au sein des *task forces* dédiées à la vaccination à l'échelle de la société. En tant que ministre de l'Éducation, je dois tout faire pour normaliser la vie scolaire et, en ce sens, la vaccination obligatoire peut constituer une piste. En attendant, nous prendrons part à ces campagnes de sensibilisation, car la marge de progression est importante.

Madame Schepmans, nous avons différencié les mesures à Bruxelles et en Wallonie, car, à la suite de nos rencontres avec les experts sanitaires et les autres ministres de l'enseignement, nous avons constaté la réalité des chiffres. Le taux de vaccination chez les jeunes est de 26 % à Bruxelles, de 57 % en Wallonie et de 79 % en Flandre. Ces différences entre Régions sont abyssales. Il en va de même pour les taux de contamination et les chiffres des hospitalisations. Malheureusement, ces disparités imposent des mesures différentes. J'espère que nous pourrons normaliser la situation en améliorant ces chiffres.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je comprends l'incompréhension des professeurs qui travaillent dans des écoles où la très grande majorité des enseignants sont vaccinés et qui doivent, malgré tout, respecter le port du masque. De la même façon, je comprends les élèves perturbés par les différences de traitement entre leurs camarades d'autres Régions et eux.

Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, tous les efforts réalisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour sensibiliser la population à ces campagnes de vaccination sont salutaires. Le travail de persuasion est essentiel pour casser les fausses informations qui ont trop circulé et pour motiver les citoyens, en particulier les jeunes, à se faire vacciner.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Afin d'avoir une rentrée scolaire la plus normale possible, donc en présentiel, nous devons atteindre un taux de vaccination de 70 % dans la population adulte. L'objectif est globalement réussi, ce qui est une excellente nouvelle. Toutefois, de grandes disparités existent entre les trois Régions de notre pays, tant dans la vaccination des adultes et que dans celle des jeunes.

Nous sommes tous conscients que l'émergence des variants delta et mu ajoute, comme si c'était nécessaire, de sombres nuages sur la situation. Les réponses à apporter sont forcément complexes. Nous invitons à ne pas les éluder, mais à les construire avec les opérateurs de l'enseignement, au premier rang desquels figurent les enseignants et les représentants du personnel. C'est l'une des clés de la réussite de la campagne de vaccination. Je vous remercie d'en tenir compte, Madame la Ministre.

13.12 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Publication de l'étude de la Ligue des familles sur les frais scolaires»

13.13 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gratuité scolaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité.
(Assentiment)

Mme Elisa Groppi (PTB). – Il y a quelques jours, la Ligue des familles a publié son étude annuelle sur les frais scolaires. Les problèmes restent considérables pour les familles, malgré les efforts réalisés par le gouvernement actuel et le gouvernement précédent afin de tendre vers la gratuité scolaire. J'en veux pour preuve le témoignage de ce père de trois enfants qui a déboursé 750 euros en frais scolaires pour la rentrée. Aujourd'hui, il y a encore des frais abusifs et certaines pratiques horribles, notamment le fait d'exclure un enfant d'une activité parce qu'il n'est pas en mesure de la payer.

La Ligue des familles conclut son étude par une série de recommandations. La première concerne l'extension de la gratuité des fournitures, qui est actuellement en vigueur dans l'enseignement maternel. La Ligue propose d'étendre cette mesure à l'enseignement primaire, en commençant par la première année primaire, dès septembre 2022. Une seconde recommandation est l'instauration de la gratuité progressive des frais de garderie – avant, pendant et après l'école. La Ligue préconise, en outre, la suppression de la taxe «tartine», une redevance absurde à laquelle s'oppose le PTB.

Enfin, pour atteindre cet objectif de gratuité, les écoles ont besoin d'être subventionnées correctement. Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Avez-vous rencontré des représentants de la Ligue des familles? Quel est le calendrier prévu pour la mise en œuvre des mesures proposées par la Ligue?

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, comme chaque année, la presse évoque à nouveau la question des frais scolaires à l'occasion de la rentrée. De même, la Ligue des familles revient avec sa traditionnelle étude à ce sujet. Cette année est cependant différente puisque c'est la première fois que l'enseignement maternel est entièrement gratuit. Je pense que nous nous souviendrons de cette rentrée 2021 comme celle où l'enseignement maternel est devenu gratuit. Je voulais vous en féliciter, parce qu'il s'agit d'une avancée très concrète pour les familles.

Bien entendu, plusieurs points doivent encore être abordés. Par exemple, des frais subsistent pour les parents dans les écoles primaires, secondaires et techniques. De plus, certaines écoles ne respectent pas la législation. Par ailleurs, les plafonds n'existent pas et il n'y a pas non plus de régulation sur les voyages. Il y a donc du travail. Vous savez à quel point la gratuité scolaire est une question fondamentale pour le Parti socialiste.

Quelles seront les prochaines étapes de cette stratégie ambitieuse et visant, à terme, la gratuité scolaire? Avez-vous déjà évalué l'utilisation des subventions ayant permis de mettre des fournitures gratuites à la disposition des élèves de l'enseignement maternel ces deux dernières années? Y a-t-il eu des contrôles dans l'utilisation de ces subventions? Où en est l'évolution de l'activité du groupe de travail sur l'instauration des plafonds pour les classes de primaire? Il n'y a pas de régulation et les frais demandés pour les activités culturelles et sportives sont excessifs. Avez-vous déjà un agenda prévu à ce sujet? Enfin, face aux revendications de la Ligue des familles, êtes-vous favorable à la suppression des frais facultatifs?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai bien pris connaissance de l'étude de la Ligue des familles. Mon cabinet entretient d'ailleurs des contacts réguliers avec celle-ci. Les témoignages que j'ai pu lire ne font que confirmer le bien-fondé des orientations contenues à la fois dans la Déclaration de politique

communautaire (DPC) et dans le Pacte pour un enseignement d'excellence et qui visent à renforcer la gratuité, qui n'est malheureusement pas encore une réalité.

Comme l'a rappelé Mme Chabbert, le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement s'applique pour toutes les années de l'enseignement maternel depuis le 1^{er} septembre. Il s'agit d'une belle avancée, qui devrait soulager de nombreuses familles. Et ce n'est qu'un début!

Des travaux sont en cours pour définir les modalités d'application de mécanismes progressifs de gratuité dans l'enseignement primaire, notamment la définition de plafonds pour les sorties et les voyages scolaires. Je ne peux cependant pas encore vous donner de calendrier précis. En effet, la gratuité a un coût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour assurer la gratuité dans l'enseignement maternel, nous subventionnons les écoles et le total de ces subventions s'élève à près de dix millions d'euros. Pour l'instant, la mise en œuvre progressive de la gratuité dans l'enseignement primaire n'est pas prévue dans la trajectoire budgétaire du gouvernement. Cette question devra faire l'objet d'arbitrages lors des prochains travaux budgétaires.

En ce qui concerne l'évaluation des pratiques, j'avais confié une mission au Service général de l'inspection. En effet, la mise en application concrète du décret du 14 mars 2019 posait de nombreux problèmes de compréhension sur le terrain. En raison de la pandémie, il n'a pas été facile de mener à bien toutes les missions d'inspection lors des deux dernières années. La mission d'inspection va à présent démarrer. Il est prévu qu'elle s'étende sur quatre années, mais nous aurons déjà de premières indications en juin 2022.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, la mission d'inspection va démarrer. C'est une bonne chose, car un contrôle est nécessaire. Vous avez également l'intention de travailler sur les plafonds déjà en vigueur dans l'enseignement maternel et d'élargir le système aux autres années de l'enseignement obligatoire. Je suis toutefois étonnée que, malgré les intentions de l'accord du gouvernement et les engagements donnés dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, les mesures de gratuité ne s'étendent pas à l'enseignement primaire, dès septembre 2022, comme le demandent les familles et leurs représentants. Cette situation m'interpelle: cette mesure doit certes être évaluée, mais elle est positive et attendue.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, la ligne est tracée: le projet d'instauration de la gratuité à l'école est lancé. Vous en êtes à une première étape. La rentrée actuelle est historique; nous nous en souviendrons. La gratuité dans l'enseignement maternel n'est pas anodine dans l'histoire de notre enseignement.

Nous suivrons le dossier attentivement. Le processus s'échelonnait sur quatre ans, le temps nécessaire pour vous accompagner et vous soutenir dans ce dossier. Les injustices entre les familles doivent cesser. Vous recevrez tout notre soutien pour les décisions courageuses que vous prendrez.

***13.14 Question de Mme Jacqueline Galant à
Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée
«Pénurie de personnel dans l'enseignement»***

Mme Jacqueline Galant (MR). – Alors que les élèves retrouvent le chemin des écoles maternelles, primaires et secondaires, certaines fonctions souffrent déjà d'une pénurie de personnel. Je suis moi-même présidente d'un pouvoir organisateur qui rencontre actuellement des difficultés à trouver des instituteurs et institutrices pour remplacer un enseignant ou combler un 4/5^e temps. Cette pénurie de personnel est très interpellante alors que nous ne sommes que le 2 septembre. Une étude de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) révélait, en 2013, que 20 % des enseignants changeaient d'orientation au cours des cinq premières années en raison d'un manque de valorisation et de perspectives pour leur métier.

Madame la Ministre, pourriez-vous dresser un état des lieux de la pénurie de personnel dans les enseignements maternel, primaire et secondaire? Auriez-vous des solutions pour valoriser le métier d'enseignant? Comment pourriez-vous favoriser la mobilité des enseignants entre les différents réseaux d'enseignement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, ce sujet nous préoccupe en effet beaucoup et souvent. La pénurie des enseignants appelle des réponses à court terme et à long terme, tant cette problématique est structurelle. Nous sommes le 2 septembre. Faire un état des lieux réel aujourd'hui est prématuré. En outre, la situation varie fortement selon les niveaux d'enseignement, les territoires concernés, et en fonction des moments de l'année.

J'ai sondé le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui affirme avoir pu pourvoir aux emplois demandés par l'ensemble des directions au mois de juin. Cependant, nous savons que, pour WBE et les autres pouvoirs organisateurs, la question se posera souvent en cours d'année, par exemple lorsqu'il faudra remplacer une institutrice enceinte. Par ailleurs, la pénurie est plus importante dans certaines fonctions: les instituteurs de l'enseignement primaire et les professeurs de mathématique, de sciences et de langues modernes, dans l'enseignement secondaire, et plus encore dans l'enseignement secondaire supérieur.

Dans un premier décret voté en juillet 2020, nous avons adopté des mesures pour lutter contre la pénurie. Je présenterai prochainement au gouvernement un nouvel avant-projet de décret, comprenant notamment la mesure concernant le pool de remplaçants pour les instituteurs. Nous avons déjà évoqué cette ques-

tion lors du précédent débat budgétaire. Je laisserai toutefois la primeur de ce texte au gouvernement, qui ne l'a pas encore approuvé.

Lors du dernier conclave, j'ai soumis la question de la réorientation positive sous l'angle de la prise en considération de l'ancienneté d'une personne ayant eu une autre carrière avant l'enseignement. Cette mesure n'a pas encore pu être concrétisée étant donné son coût budgétaire important. D'autres dispositifs favorisant des trajets d'orientation professionnelle, notamment pour les enseignants de seconde carrière, sont à l'étude. Je proposerai une méthode au gouvernement, en mettant l'accent sur certaines fonctions en pénurie, plus particulièrement les professeurs de langues. En effet, avec l'entrée en vigueur du tronc commun et l'arrivée de la deuxième langue en troisième primaire en Wallonie, nous aurons besoin de plus de professeurs de langues, alors que cette fonction est déjà en pénurie. Nous devons donc urgemment trouver des solutions.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Des écoles rencontrent certains problèmes alors que nous ne sommes que le 2 septembre. La difficulté est surtout de trouver des candidats pour quelques périodes. Or, il peut être compliqué pour un enseignant d'effectuer quatre périodes dans une école et cinq périodes dans une autre école, parfois dans une autre commune. Les déplacements peuvent s'avérer compliqués et l'enseignant ne peut pas non plus construire sa carrière. Vos propositions, Madame la Ministre, notamment celle concernant la mobilité entre les différents réseaux, méritent d'être approfondies. Les perspectives manquent cruellement alors que le métier est essentiel à l'éducation de nos enfants.

14 Débat thématique: «Conséquences des récentes inondations sur l'exercice des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 84 du règlement)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «Conséquences des récentes inondations sur l'exercice des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles». En application de l'article 84 de notre règlement, les temps de parole sont fixés comme suit: 15 minutes par groupe politique reconnu, 5 minutes pour le groupe DéFI, 20 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 5 minutes par groupe politique reconnu et 2,5 minutes pour le groupe Défi. En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH, d'Ecolo et de DéFI.

La parole est à M. Léonard.

M. Laurent Léonard (PS). – Au nom de mon groupe, je commencerai mon discours par une pensée pour les dizaines de personnes qui ont perdu la vie au cours des intempéries extrêmes qui ont frappé notre pays en juillet. Je pense aussi à leurs proches. Je voudrais également marquer notre soutien aux citoyens qui

ont tout perdu dans les inondations et adresser mes remerciements à toutes les équipes de secours, aux responsables locaux, qu'ils soient politiques ou associatifs, et aux nombreux bénévoles. Il est essentiel de saluer les mouvements de solidarité nationaux et les aides extérieures sans précédent organisés pour aider les sinistrés à faire face au drame qu'ils ont subi. Ces milliers de bénévoles qui ont œuvré sans répit nous ont rappelé à quel point l'unité qui s'exprime lors de telles épreuves est une force que nous devons cultiver; ils nous ont aussi rappelé qu'en toutes circonstances, la solidarité est la réponse la plus optimale et la plus juste.

Après les épreuves surmontées durant la crise sanitaire, je voudrais souligner que nos services de secours ont à nouveau répondu présent. Ils ont redoublé de détermination, de créativité et de talent pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Les efforts déployés démontrent encore à quel point nous pouvons compter sur eux, même dans les moments les plus périlleux. Je souhaite donc remercier de tout cœur toutes ces équipes et structures pour leur mobilisation au quotidien depuis cette période dévastatrice de la mi-juillet.

Après le temps de l'effroi, des réactions face aux urgences, des réponses efficaces pour pallier les difficultés les plus immédiates, vient aujourd'hui le temps de l'analyse, des enseignements à tirer et de la construction de solutions protectrices durables. Les conséquences concrètes perdureront encore pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, qu'il s'agisse des dégâts humains, psychologiques, matériels ou organisationnels. Il importe donc que nous mobilisions des ressources pour assurer et accompagner au mieux la poursuite des activités et résoudre les difficultés du quotidien. Au courage des sinistrés, il faut allier des réponses politiques efficaces et coordonnées. Les acteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas été épargnés et doivent à nouveau rebondir après les dégâts catastrophiques causés par ces intempéries. Plus de 40 000 foyers et plus de 80 000 sinistrés ont été touchés; des centaines d'infrastructures scolaires, culturelles et sportives ont également été atteintes.

Pour certains, la rentrée scolaire doit se faire avec des aménagements particuliers. Le travail restant à accomplir est colossal. Même s'il relève largement d'autres niveaux de pouvoir, nous sommes convaincus que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en bonne coordination avec eux, est capable de remplir sa part du travail à travers ses compétences. Il s'agit notamment de poursuivre les activités de notre institution, mais également de répondre aux enjeux liés aux causes et à la gestion de ces inondations, de prévenir et d'anticiper ce type de risque, ainsi que de former le personnel des différents secteurs concernés. À cette fin, il m'apparaît important de faire un état de la situation pour tous les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour l'enseignement obligatoire, cette rentrée scolaire fut une nouvelle fois particulière. Outre les mesures sanitaires, de nombreuses écoles ont dû faire face aux conséquences des terribles inondations. Beaucoup d'élèves, de membres des équipes éducatives, de directions et d'autres acteurs du monde de l'enseignement sont épuisés avant même d'entamer l'année scolaire. Plus de 130 établissements se sont retrouvés sous eau, des bâtiments et du matériel pédagogique ont été détruits, du mobilier a été tordu par la force de l'eau, des dégâts ont entraîné des coupures d'électricité, de gaz ou d'approvisionnement en eau potable... Sans compter les conséquences de l'exposition prolongée à l'humidité. Il ne faut pas oublier aussi que, dans une de ces écoles sur deux, près de la moitié du personnel a subi les conséquences de ces inondations dans son domicile. Certaines de ces personnes se retrouvent désœuvrées, mais consacrent le restant de leurs forces à préparer la rentrée scolaire et donner aux autres. Il s'agira de tenir compte de ces conséquences à long terme, car si une inondation peut détruire une école en un rien de temps, il faudra plus d'une année pour reconstruire la vie scolaire.

Beaucoup de temps sera nécessaire et je remercie déjà le gouvernement pour les premières actions concrètes entreprises. Malgré les circonstances qui en auraient découragé plus d'un, les victimes ont fait preuve d'un courage et de résilience exceptionnelle. Sans la volonté de leurs équipes éducatives, beaucoup d'écoles sinistrées n'auraient pas pu être opérationnelles au 1^{er} septembre. Le groupe PS tenait à remercier l'ensemble des acteurs de notre enseignement à ce sujet.

Mesdames et Messieurs les Ministres, pouvez-vous dresser un état des lieux de la situation pour ces zones sinistrées? Il y a quelques jours, la rentrée scolaire restait compromise pour une dizaine d'écoles. Qu'en est-il aujourd'hui? Quelles alternatives ont-elles pu être offertes aux élèves et aux enseignants qui n'ont pas encore pu réinvestir leurs locaux? Est-ce un enseignement à distance ou d'autres locaux disponibles?

Au-delà de l'avance de cinq millions d'euros, des interventions complémentaires spécifiques sont-elles envisagées? Comment remplacer le matériel détruit? Un soutien sera-t-il octroyé aux établissements à l'approche de l'hiver? Quelle souplesse sera accordée aux établissements afin de répondre à leurs problèmes spécifiques?

Enfin, je terminerai par un aspect très important. Qu'en est-il du soutien psychologique pour le personnel et les élèves sinistrés? Une aide particulière leur sera-t-elle apportée? J'ai encore de nombreuses questions à vous poser: je les réserverai à nos travaux futurs.

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, je souhaiterais aborder avec vous quelques éléments relevant de

l'enseignement supérieur et relatifs à la situation des étudiants qui n'ont pas pu se préparer pour la seconde session à cause des inondations. Comment étudier quand le domicile familial a été saccagé? Il faut éviter que ces étudiants soient une seconde fois victimes de cette catastrophe. Des consignes ont-elles été données aux établissements de l'enseignement supérieur pour qu'ils prennent en considération ces circonstances exceptionnelles dans le cadre de l'organisation des secondes sessions ou eu égard aux décisions qu'ils devront prendre quant à la finançabilité des étudiants? Par ailleurs, afin de soutenir les étudiants sinistrés, les conseils sociaux des établissements ont-ils mis en œuvre des dispositifs spécifiques?

J'aimerais ensuite aborder les répercussions des inondations au sein des secteurs de la jeunesse et du sport. Outre les drames humains, ces dernières ont causé d'énormes dégâts matériels et pas seulement au sein des établissements scolaires. Les infrastructures des opérateurs de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse et du sport n'ont malheureusement pas échappé au déchaînement des eaux. Certaines activités ont dû être suspendues en raison des conséquences des intempéries. Nous avons tous suivi l'actualité de près: plus de 300 camps de mouvements de jeunesse ont dû être évacués en urgence lors des inondations de juillet. Des centaines de jeunes ont ainsi dû être relogés ou ont vu leurs camps écourtés voire annulés. Rien qu'en province de Namur, 14 communes ont été touchées par les intempéries et 70 camps ont dû être évacués. Malheureusement, cette crise météorologique a encore mis à mal les activités extrascolaires de nos jeunes qui ont déjà assez souffert de cette année scolaire. Il sera essentiel de tirer les leçons des expériences de la gestion des camps sur place et de l'organisation en amont.

En outre, les installations sportives de certains établissements ont été touchées par les inondations et les activités qui y étaient organisées ont été suspendues, dans les provinces de Namur ou de Luxembourg. La province de Liège a été la plus touchée et les témoignages désastreux se multiplient encore. Évoquons notamment le cas de la commune d'Aywaille où le terrain synthétique du club de football a été totalement arraché et où la piscine communale est toujours fermée. Je peux aussi citer le hall omnisports de Vaux-sous-Chèvremont qui avait été réquisitionné comme centre de vaccination et dont le toit s'est écroulé. Autant d'infrastructures touchées qui ne permettront pas une réouverture des activités sportives et scolaires en septembre.

Là encore, les bénévoles ont répondu présent et n'ont pas compté leurs heures. Les structures d'accueil se sont multipliées. Je souhaite d'ailleurs souligner, pour ma région, la mobilisation du hall sportif et de l'équipe complète du Couvidome Bernard Pignon à Couvin qui a servi de centre de prise en charge pour pas moins de 300 jeunes et enfants issus de camps de scouts évacués. Il me semble primordial d'assurer la réouverture de toutes ces infrastructures essentielles à l'épanouissement de nos citoyens.

Mesdames et Messieurs les Ministres, quelles mesures ont-t-elles été mises en œuvre concernant les camps évacués et relocalisés en toute urgence ou annulés? Ces inondations ont également emporté une grande partie du matériel de camp des mouvements de jeunesse, entre autres les tentes. Quels sont les dégâts estimés en la matière? Des moyens spécifiques ont-ils été octroyés pour faire face à d'éventuels problèmes de pénurie? Qu'en est-il des autres opérateurs de jeunesse et d'aide à la jeunesse tels que les centres de jeunes, les services d'accompagnement et les services résidentiels? Ces derniers ont-ils été touchés? Dans l'affirmative, à quel degré? Pourriez-vous dresser un état des lieux du nombre d'infrastructures sportives touchées dans les zones sinistrées? À l'heure actuelle, sont-elles toutes opérationnelles? Le mécanisme d'avance de fonds pour faire face au problème de liquidités dans le cadre de la rénovation et de la remise en état des infrastructures du secteur de la jeunesse fonctionne-t-il de manière optimale? Combien de demandes ont-elles déjà été introduites et traitées?

M. le président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je m'associe aux propos de mon collègue Laurent Léonard sur ces jours terribles de juillet qui ont marqué la province de Liège – ma province – et d'autres régions du pays. La noirceur de ces événements a été atténuée par la brillante solidarité dont ont fait preuve les citoyens qui, issus de toute la Belgique et l'Europe, sont venus en aide aux sinistrés. L'union fait la force et la solidarité européenne est précieuse!

Les dégâts matériels sont titanesques: outre les nombreux foyers détruits, beaucoup d'infrastructures ont été touchées, dont celles des milieux culturels, de l'accueil de la petite enfance. C'est le cas des crèches de Chaudfontaine, d'Esneux, ainsi que du quartier Kinkenpois et de la rue de la Dîme à Liège. Certaines sont toujours fermées, d'autres ont rouvert, mais elles ont perdu beaucoup de matériel et le coût des dégâts est souvent impressionnant.

Alors que les milieux d'accueil ont effectué un travail remarquable et souvent difficile dans le contexte de la crise sanitaire, cet événement est extrêmement dur et nécessite un soutien des pouvoirs publics. Madame la Ministre, avez-vous pris contact avec les milieux d'accueil touchés par ces inondations? Pouvez-vous faire le bilan de la situation? Avez-vous prévu des mesures d'aide en faveur de ces services? Qu'en est-il du suivi des dossiers des familles et des membres du personnel concernés par les sinistres? Une cellule d'aide spécifique ou des soutiens adaptés peuvent-ils être mis en œuvre? Concernant les crèches situées en zone inondable, des plans d'urgence seront-ils adoptés afin de garantir au maximum la sécurité des enfants et celle de tous?

Quant au secteur culturel, alors qu'une éclaircie en mai dernier a permis la reprise des activités culturelles sous certaines conditions, bon nombre d'opérateurs ont choisi de se concentrer sur l'organisation d'une réouverture en

septembre. C'était évidemment sans compter sur des conditions climatiques estivales sans précédent. On a beaucoup parlé des conséquences désastreuses des inondations sur les écoles et les infrastructures sportives, mais on a moins évoqué le secteur culturel. Or, les opérateurs culturels sont nombreux à avoir été fortement touchés. Chez moi, en province de Liège, les exemples sont malheureusement nombreux. À Verviers, le festival de théâtre de rue Soiron sur scène a été annulé; le centre culturel de Theux a été particulièrement touché et les collections de la bibliothèque ont été détruites: plus de 20 000 livres ont été perdus. La bibliothèque d'Esneux est également fermée jusqu'à nouvel ordre.

Les centres culturels d'Angleur, de Soumagne ou de Chênée sont passés à deux doigts de la catastrophe. Le centre culturel de Verviers a eu la chance de n'avoir subi que des dégâts mineurs, mais s'interroge aujourd'hui sur le rôle qu'il peut tenir dans sa région compte tenu des circonstances actuelles, entouré d'écoles lourdement touchées. J'insiste une nouvelle fois sur la solidarité et l'entraide déployées par les centres culturels qui ont apporté un peu de chaleur aux sinistrés, démontrant une fois de plus que la culture a un rôle essentiel à jouer au plus près de la vie de nos citoyens. Nous ne pouvons pas tous les citer tant ils étaient nombreux à se manifester, mais nous soulignons le travail remarquable réalisé notamment par le Country Hall de Liège qui s'est rapidement organisé.

M. le président. – Madame Roberty, les chefs de groupe m'interrogent du regard sur le respect des temps de parole. Je mesure bien le drame qui s'est déroulé dans votre région, mais je vous invite à poursuivre en posant dès maintenant vos questions à la ministre Linard.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je m'exécute, Monsieur le Président. Madame la Ministre, disposez-vous d'un état des lieux et du nombre exact d'infrastructures et lieux culturels de notre Fédération qui ont été touchés? À quel degré ont-elles été touchées par les inondations de juillet dernier? Quelles mesures avez-vous prises pour leur venir en aide? Quels budgets avez-vous débloqués dans ce cadre? Les établissements culturels non subventionnés seront-ils également soutenus? Avez-vous entamé une réflexion sur les mesures préventives à prendre en compagnie des opérateurs culturels pour éviter de futurs drames? Comptez-vous accompagner les opérateurs culturels dans leur réflexion autour d'une redéfinition de leur rôle au sein de leur communauté, compte tenu des circonstances actuelles très particulières?

M. le président. – Ma patience est bien compréhensible, sachant l'émotion qui vous étreint vis-à-vis, comme vous l'avez affirmé vous-même à cette tribune, de «votre» province de Liège, une appropriation qui a d'ailleurs fait réagir Mme Cremasco.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, permettez-moi d'adresser une nouvelle fois, au nom du groupe PTB, nos condoléances aux familles des plus de quarante victimes des inondations et d'exprimer notre solidarité à toutes les familles qui sont confrontées aujourd'hui aux immenses besoins que nécessite la reconstruction.

Cet été, la Belgique a été touchée par une des plus grandes catastrophes naturelles qu'elle ait jamais connues. Il est très vite apparu que les besoins seraient énormes. Près de 50 000 logements ont été détruits ou abîmés et des milliers de familles doivent être relogées. Des routes, des ponts, des voies de chemin de fer ou encore des plaines de jeux pour les enfants sont impraticables. À Verviers, les dégâts matériels sont plus importants que ceux causés pendant la Seconde Guerre mondiale; c'est dire l'étendue de la catastrophe. Encore aujourd'hui, certains quartiers de Pepinster ou de Trooz donnent l'impression d'avoir été bombardés.

La situation est encore loin d'un retour à la normale. Les gens ont besoin d'énormément d'aide. Certains ont perdu tout ce qu'ils ont construit en une vie, d'autres ont vu leurs souvenirs engloutis dans les flots. Des enfants, déjà privés de vacances, ne rentreront pas à l'école dans une classe de cours, mais dans un conteneur. De nombreux foyers sont toujours privés d'électricité. Des personnes s'apprêtent à commencer l'hiver sans gaz pour se chauffer ou sans eau chaude pour se laver. La bataille contre l'humidité qui ronge les bâtiments et menace la santé est encore longue.

Un élément a émergé dans cette catastrophe: la solidarité. Notre pays a connu l'un des plus beaux et puissants élans d'entraide jamais vus. Encore une fois, nous remercions toutes les personnes qui ont écouté leur cœur et leurs tripes et n'ont pas hésité à venir en aide aux personnes sinistrées. Ils sont venus des quatre coins de la Belgique, et même de l'étranger, parfois en renonçant à leurs congés, pour vider des caves, distribuer des repas, nettoyer des écoles, apporter des vêtements, des jouets, des produits de première nécessité, des fournitures scolaires, du mobilier et j'en passe.

Heureusement, tous ces bénévoles étaient là. L'entraide a pallié les nombreux manquements des autorités et la faillite de l'État. Sur place, le sentiment d'abandon était et reste grand. Notre Parlement n'a pas créé de commission d'enquête. Ce n'est pas pour autant que les questions ont disparu. Les sinistrés méritent des réponses.

Un premier point d'interrogation concerne les assurances. Monsieur Daerden, vous avez demandé dans la presse que les assurances assument rapidement leurs responsabilités. Dans le même temps, vous annoncez une intervention complémentaire pour les écoles sinistrées selon un mécanisme simple et rapide. Comment pouvez-vous accepter que les compagnies d'assurance ne paient pas toute l'addition? Les écoles, les crèches, les accueillantes d'enfants et les clubs spor-

tifs, entre autres, paient des primes d'assurance très chères. Or, les compagnies n'interviennent que partiellement. En conséquence, ce sont les pouvoirs publics et les citoyens qui doivent assumer la facture. Pour le groupe PTB, ce n'est pas normal. Les compagnies d'assurance doivent jouer pleinement leur rôle.

L'accueil des enfants est une autre difficulté. Ces derniers ont été profondément touchés et traumatisés par la catastrophe. À Verviers, une mère de famille a raconté que la montée des eaux était survenue subitement pendant la nuit. Elle a dû réveiller ses enfants dans la panique alors que des débris étaient entrés dans le salon. Son fils de 9 ans a pleuré tous les soirs suivants. En outre, cette famille a dû vivre sans électricité durant plus de deux semaines.

Comment occuper les enfants en journée en attendant la rentrée scolaire? À la maison, les parents devaient régler une série de problèmes: évacuer la boue, jeter tout le contenu abîmé, appeler les assurances, trouver de quoi vivre. En plus de tout cela, ils devaient s'occuper de leurs enfants, car les écoles et les lieux d'accueil et de loisirs ont été eux aussi touchés. Plusieurs communes ont organisé des crèches pour garder les enfants pendant que les parents s'occupaient de remettre leur logement en état. Pourquoi ces services d'accueil n'ont-ils pas été installés partout, selon un système centralisé? Qu'a fait le gouvernement pour assurer la continuité des services de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Pourquoi des consultations mobiles de pédopsychiatrie n'ont-elles pas été organisées dans les zones sinistrées?

Les places d'accueil étaient déjà rares; elles le sont encore plus aujourd'hui. Plus de 300 places ont été temporairement supprimées. Une responsable de crèche a expliqué que des familles désespérées l'appellent tout au long de la semaine dans l'espoir de trouver une place, en vain. Quelles mesures ont-elles été prises afin de compenser cette perte de places? Les milieux d'accueil manquent de soutien financier pour payer du personnel ou obtenir un hébergement temporaire. Le système d'avances mis sur pied par la Communauté française implique un potentiel endettement, que peu de structures, en particulier les plus petites, peuvent se permettre. Pourquoi ces avances ne peuvent-elles pas servir à reconstruire les infrastructures? Par ailleurs, dans le cas où les montants accordés par les assurances seraient inférieurs aux avances reçues, les opérateurs devront rembourser ces avances sous la forme d'une diminution des subventions. Comment justifier une telle façon d'organiser le soutien?

Les associations de quartier, les maisons de jeunes, les clubs sportifs jouent un grand rôle dans le bien-être des jeunes sinistrés. Or, ces lieux sont aussi à l'arrêt, car leurs infrastructures sont perdues. De plus, ils avaient déjà été touchés par la crise de la Covid-19. Encore une fois, comment la Communauté française compte-t-elle intervenir pour que tous ces opérateurs ne supportent pas les coûts de remise en état de leurs locaux et de relance de leurs activités?

Le sort des étudiants doit aussi nous inquiéter. Quelle réponse apporter aux étudiants traumatisés par les inondations alors qu'ils sortaient d'une année en isolement en raison de la crise sanitaire et se préparaient, pour certains, à une seconde session? Plusieurs d'entre eux sont dans un état de détresse aiguë, car ils se retrouvent souvent seuls. De nos jours, un rendez-vous avec un psychologue coûte 50 euros dans le secteur privé. C'est énorme. De leur côté, les établissements manquent de moyens d'accompagnement à proposer aux étudiants. À l'Université de Liège (ULiège), l'équipe est extrêmement réduite, puisqu'elle compte moins de dix psychologues pour 25 000 étudiants. C'est cruellement insuffisant. Par ailleurs, les services de soutien psychologique devraient être gratuits pour les étudiants. Est-ce prévu?

Ensuite, les étudiants ont subi des pertes matérielles. Les ordinateurs, notes de cours et syllabus ont parfois été détruits. Certains kots, même, ont été ravagés dans plusieurs quartiers de Liège ou de Verviers. Une aide financière est-elle prévue, par l'intermédiaire des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur, pour les aider à se relancer correctement en vue de la nouvelle année scolaire?

Enfin, tous les étudiants sinistrés qui rateraient leur seconde session doivent avoir la garantie de pouvoir continuer leurs études. Madame Glatigny, vous avez déjà permis un report de session. Vous avez également demandé aux établissements de prendre en compte la situation des étudiants en cas d'échec. C'est un premier pas, mais ces étudiants ont besoin de solides garanties. La finançabilité des étudiants concernés sera-t-elle assurée?

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, c'est très exactement 134 écoles qui ont été touchées par les terribles inondations dont nous parlons aujourd'hui. C'est évidemment énorme. Toutefois, l'engagement – souvent du personnel même des écoles – et la solidarité dont les établissements scolaires ont pu bénéficier le sont tout autant. Je ne prendrai qu'un seul exemple. Le directeur d'une école située en région liégeoise nous expliquait avoir dû demander à ses enseignants de rester un peu chez eux, parce qu'il tenait à ce que ceux-ci soient en forme pour recommencer l'année scolaire. En effet, pendant leurs congés, les enseignants étaient là sept jours sur sept, week-end compris donc, en vue de rendre leur école opérationnelle. C'est donc aussi à eux que l'on doit le déroulement plus ou moins correct de la rentrée scolaire.

La population a elle aussi fait preuve d'une grande solidarité à l'égard de l'ensemble des sinistrés, mais aussi des écoles. Des gens sont venus du Nord du pays pour apporter leur aide. Je prends un deuxième et dernier exemple. Un chef d'atelier d'une école technique verviétoise me disait hier matin au téléphone que la rentrée scolaire dans son établissement avait été rendue possible ce

1^{er} septembre grâce à tous les bénévoles notamment venus du Nord du pays. Cela lui a fait chaud au cœur et il m'a demandé de remercier ces derniers en son nom. Cette solidarité est donc vraiment importante. Cela étant, il est évident que la situation reste compliquée pour beaucoup d'écoles. Certaines d'entre elles sont purement et simplement détruites et n'ont que deux options: recourir à des structures modulaires ou répartir leurs élèves dans différentes écoles.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un bilan de la situation? Combien d'écoles étaient-elles complètement hors d'usage? Combien d'entre elles ont choisi les structures modulaires? Combien ont-elles opté pour la répartition de leurs élèves? Dans ce deuxième cas de figure, j'espère qu'on a opté pour le pragmatisme et que la répartition s'est faite en interréseaux.

D'autres écoles ont été touchées sans pour autant que leur bâtiment soit devenu inutilisable. Les dégâts occasionnés n'en sont pas moins énormes, tout comme leurs besoins. Parfois, l'électricité est coupée, les chaudières sont hors d'usage, le matériel pédagogique – particulièrement dans les sections menuiserie et mécanique de l'enseignement qualifiant – est détruit... Dès lors, avez-vous une vue exhaustive de la situation? Existe-t-il un cadastre en la matière qui permettrait de répondre aux besoins? Cela me semble nécessaire.

En termes de besoins toujours, évoquons ceux en petit matériel, tant pour les écoles qui en fournissent que pour les élèves. En effet, dans certaines familles, on a perdu des bics, des crayons, des cahiers, du papier, des gommes... En l'occurrence, tous ces besoins ont été très rapidement satisfaits; ce qui témoigne encore une fois de l'énorme solidarité dont a fait preuve la population. Cependant, cette dernière ne peut pas satisfaire tous types de besoins. Des écoles ont vu leurs chaises, leurs tables, leurs tableaux ou leurs ordinateurs emportés. Des centrales syndicales ont ainsi pris les choses en main. Elles ont appelé à la solidarité et leurs demandes ont d'ailleurs été relayées par leurs homologues, souvent dans le Nord du pays. Cela vaut vraiment la peine de le dire, c'est remarquable! Ainsi, actuellement, des écoles se voient transférer des chaises, des tables, des tableaux, etc. qui étaient parfois en surplus, stockés dans des greniers et qui retrouvent ainsi une utilité. Évidemment, tous les besoins ne sont pas satisfaits.

En région liégeoise, une petite commune a vu trois de ses écoles en grande partie endommagées. En l'occurrence, il faudrait remplacer les photocopieuses, mais les établissements en question n'en ont pas les moyens pour l'instant. C'est pourquoi j'estime que la Communauté française doit prendre ses responsabilités et dégager des fonds qui permettent de remplacer – quand c'est nécessaire – ou de réparer – lorsque c'est possible – le matériel. Quel est l'état de la situation? Qu'est-ce qui a été décidé pour répondre à ces besoins?

Dans le cadre du droit à l'éducation, nous ne devons pas oublier que beaucoup de familles sont également en difficulté. En effet, elles ne sont pas encore relo-

gées et sont parfois localisées très loin des écoles. Dans certains cas, elles n'ont pas toujours de moyens de transport ou l'ont perdu à la suite des inondations. Si nous voulons que tous les enfants puissent aller à l'école, il faudra organiser des systèmes de navettes pour les y emmener et les ramener ensuite à leur domicile. En outre, nous devons garder en tête que même les écoles encore fonctionnelles peuvent avoir une salle de gymnastique impraticable. Dans certains cas de figure, il est nécessaire d'effectuer des transferts vers d'autres endroits. J'espère que ceux-ci ne seront pas à la charge des familles et que tout est sous contrôle à ce niveau-là. Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point à ce sujet?

Pour des raisons évidentes, certains élèves ne pourront plus fréquenter l'école où ils se rendaient. Par conséquent, les établissements concernés auront de nombreux élèves en moins. Techniquement, ils devraient perdre des subventions et des emplois d'enseignants. Dans ces circonstances exceptionnelles, il est nécessaire d'immuniser cette perte d'élèves, pour cette année scolaire en tout cas. Madame la Ministre, vous nous avez signalé que cela serait le cas, mais uniquement pour les communes les plus touchées et les plus petites. En d'autres termes, cette mesure ne concernera pas les plus grandes communes ou les moins touchées. Or, certaines écoles peuvent être localisées dans des communes globalement moins touchées, mais être elles-mêmes particulièrement touchées. Je ne comprends pas très bien la logique présidant à cette limitation de l'aide à un nombre restreint de communes. Pourriez-vous m'en expliquer les raisons?

Je terminerai par un point qui a déjà été mentionné dans d'autres circonstances, ainsi que dans le cadre de discussions touchant à l'enseignement supérieur. Qu'en est-il de l'aide psychologique? Celle-ci est fondamentale. Des élèves, des jeunes ont assisté à des scènes atroces et apocalyptiques. Certains d'entre eux ont vu des cadavres. Ils ont besoin d'aide de type psychologique et ce n'est pas toujours évident pour les familles les plus précarisées. Il est important de renforcer les centres psycho-médico-sociaux (PMS) qui ont un rôle important à jouer, mais aussi de déployer des équipes mobiles. Cela s'est déjà fait dans certains quartiers et en d'autres circonstances. N'est-il pas envisageable de le faire dans les écoles? Pourriez-vous m'apporter une réponse et faire le point sur ce sujet?

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Tout d'abord, mes pensées vont aux victimes, à leurs familles ainsi qu'à tous les sinistrés des inondations des 14, 15 et 16 juillet dernier. Nous avons tous vu, de nos propres yeux ou à travers les médias, l'ampleur des dommages causés. Des vies ont été ravagées; des habitations et des routes ont été détruites; des quartiers et des villages entiers ont été sinistrés; des ponts, berges et autres infrastructures se sont écroulés. La Fédération Wallonie-Bruxelles a elle aussi subi les conséquences de ces conditions météorologiques extrêmes et sans précédent.

En cette période de rentrée, je souhaiterais m'attarder davantage sur les infrastructures scolaires, dont il a déjà été beaucoup question. Je pense ici en particulier aux écoles sinistrées. Elles encaissent un nouveau coup dur, qui vient s'ajouter aux répercussions de la crise sanitaire. Même si la plupart des 134 sites sinistrés ont pu rouvrir, il en reste une dizaine dans l'incertitude. Si beaucoup de solutions ont pu être dégagées, Madame et Messieurs les membres du gouvernement, pourriez-vous tout de même faire le point sur la situation actuelle? À quoi ressemblent ces solutions temporaires ou sur le long terme?

Nous savons à quel point le retour en présentiel est important pour cette rentrée. Il s'agit également d'un sujet crucial pour le gouvernement. Dans ce cadre, je voudrais souligner, au nom du MR, les efforts consentis par les directions et équipes en aval afin de permettre ce retour en présentiel à un maximum d'enfants.

Sur le terrain, et au-delà de l'urgence, la reconstruction prend l'allure d'une course de fond, voire parfois d'une course contre la montre, notamment avec l'arrivée de l'hiver. Mes collègues ont déjà mis en avant les nombreuses mesures de soutien prises par le gouvernement. Pourriez-vous également faire le point sur l'aspect financier de ces dispositions, afin d'informer le public cible et surtout de faciliter les démarches administratives?

Enfin, Monsieur le Ministre Daerden, vous avez annoncé votre volonté de proposer prochainement au gouvernement une intervention financière complémentaire pour les écoles sinistrées. Où en est la réflexion à ce sujet?

Outre les écoles directement touchées, il y a aussi celles comptant une large population d'élèves sinistrés. Notons une nouvelle fois que la solidarité sur le terrain s'est également exprimée dans les bâtiments scolaires. L'Athénée royal de Chênée est ainsi devenu un centre de dons et d'accueil pour les sinistrés. De plus, les deux sites de l'Athénée Liège Atlas ont été respectivement dédiés à l'hébergement et à l'aide alimentaire. Les préfètes et équipes de ces écoles ont agi sans compter.

Je me demande toutefois si elles devront assumer seules le coût de cette solidarité. Par exemple, les cuisines du site de l'Athénée Royal Liège Atlas, situé à Jupille, ont tourné douze heures par jour. Cela a un coût énergétique! J'ignore si cet athénée a introduit une demande d'aide, mais le gouvernement ne devrait-il pas envisager d'intervenir?

Certaines écoles devront aussi adapter leur organisation au bénéfice des élèves sinistrés, par exemple en augmentant considérablement la capacité des salles d'étude et les ressources en termes d'encadrement. Le gouvernement a-t-il été sollicité à cet égard? Un soutien est-il envisagé?

S'agissant du matériel, un appel aux dons a été lancé et de nombreuses personnes y ont répondu. Je tiens à souligner que le ministre-président a annoncé que 1 000 ordinateurs seraient fournis aux élèves sinistrés.

Concernant les normes d'agrément et le comptage des élèves, ma collègue, Stéphanie Cortisse, aura l'occasion d'y revenir en commission. J'aurais aussi aimé revenir sur les défis liés à la reconstruction. La Fédération Wallonie-Bruxelles devra prendre part à la formation aux métiers en pénurie dans les domaines concernés. C'est un point essentiel.

Enfin, je voudrais aborder la question de la santé mentale des jeunes, déjà malmenée par la crise sanitaire. Une réflexion à ce sujet est en cours au sein de notre Assemblée et je crois, chers collègues, que nous devons intégrer le traumatisme de cette catastrophe dans notre catastrophe. Un soutien psychologique spécifique est-il prévu pour les élèves sinistrés? Si oui, comment s'organisera-t-il? Les centres psycho-médico-sociaux (PMS) seront-ils renforcés ou est-il envisageable qu'un tel soutien soit pris en charge par d'autres opérateurs?

Le débat que nous menons aujourd'hui ne fait qu'ouvrir la discussion. Nous aurons l'occasion de revenir sur toutes ces questions au cours des prochains mois.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – J'ai une pensée pour toutes les familles qui ont été sinistrées ces 14, 15 et 16 juillet. De nombreuses réflexions ont déjà été formulées sur les inondations et leurs conséquences considérables.

Outre les maisons et les commerces entièrement ou fortement détruits, les inondations de cet été ont touché de nombreuses infrastructures ou services publics. La situation est effrayante. La reconstruction prendra du temps. Cependant, les services doivent continuer ou recommencer à fonctionner. Comme les enfants qui ont repris le chemin de l'école, les plus petits doivent rentrer dans les crèches, dans les milieux d'accueil temps libre (ATL) et dans d'autres lieux de garde. Qu'en est-il des infrastructures de la petite enfance dans les régions sinistrées? L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il dressé un bilan des lieux d'accueil touchés? Combien d'endroits ont-ils déjà pu rouvrir? Des aides financières de la part de l'ONE ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles nécessaires? Je suppose qu'un plan a été établi pour permettre l'accueil des tout-petits, étant donné les conditions des maisons individuelles et la reprise du travail pour les citoyens sinistrés. Serait-il possible de faire le point sur cette question?

Les jeunes ont également souffert cet été, et pas uniquement ceux de la zone sinistrée. De nombreux camps et activités de mouvements de jeunesse étaient prévus et ont dû être évacués, déménagés, annulés. Les jeunes se faisaient une joie de vivre de tels moments après des mois difficiles de pandémie. Mme Nikolic vient de l'expliquer: depuis un an et demi, ils sont particulièrement touchés.

Nous savons combien ces activités étaient importantes pour eux. Sur la totalité des camps, quels sont ceux qui ont été évacués? Comment la situation a-t-elle été gérée? Quelles mesures ont-elles été prises et quelles solutions ont-elles été trouvées? Madame et Messieurs les ministres, pourriez-vous aussi aborder la question des budgets pour l'achat de tentes? Ont-ils été suffisants? D'autres besoins ou mesures ont-ils dû être alloués en urgence?

Les bâtiments des établissements de l'enseignement supérieur ont été relativement épargnés par les crues du mois de juillet 2021, permettant la tenue des secondes sessions et la préparation de la rentrée académique. Cependant, certains étudiants ont vu leur maison familiale, leur kot envahis par les eaux, voire détruits. Dans ces terribles conditions, les jeunes qui avaient une seconde session à présenter n'ont bien souvent pas eu l'occasion de s'y préparer. Outre les charges psychologiques, leur matériel informatique et leurs cours ont pu être détruits. L'heure n'était donc pas à l'étude.

Madame la ministre Glatigny a soutenu les étudiants qui ont été confrontés à la catastrophe. Nous devons toutefois les aider à trouver des solutions. Nous avons été à leurs côtés. Le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études prévoit que plusieurs dispositifs dérogatoires pour les examens puissent être motivés en cas de force majeure. Des décisions au cas par cas peuvent être également envisagées si, malgré tous les efforts, certains étudiants ne sont pas finançables en raison d'échec aux examens de seconde session.

Quelles ont été les mesures ou les initiatives prises pour soutenir, lors la seconde session d'examens, les étudiants qui ont subi de plein fouet les inondations? D'autres problèmes ont-ils été relayés?

Parmi les bâtiments publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les maisons de justice sont des lieux très importants. Celle de Verviers a particulièrement été touchée par les intempéries. Quelle est sa situation aujourd'hui? Quels seront les travaux nécessaires et les montants de ceux-ci pour sa remise en état? Les justiciables ont-ils déjà eu accès au service dans d'autres bâtiments? D'autres infrastructures de maisons de justice ont-elles été touchées? Je remercie le gouvernement pour le bilan qu'il dressera sur le sujet, pour l'aide active qu'il a apportée immédiatement et le soutien qu'il continuera à fournir.

M. le président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Philippe Dodrimont (MR). – À mon tour, j'adresse mes condoléances et j'exprime mon soutien aux familles en rejoignant les propos de mes collègues. La situation des habitations des victimes constitue bien sûr la première priorité. Cependant, les inondations ont aussi fortement touché des infrastructures du monde culturel et du monde sportif. Des musées verviétois, chers au regretté Jean-François Istasse, ont souffert, même si ce n'est pas aussi durement que des

installations sportives. En pleine crise sanitaire, le monde culturel se retrouve face à une nouvelle détresse. Des opérateurs culturels et certains de leurs bénévoles ont été sinistrés, d'autres voient leur billetterie désertée par les citoyens qui ont évidemment d'autres priorités. Il faut écouter les doléances des organisateurs pour qu'ils puissent survivre, car nous avons besoin de leurs activités dont certaines rassemblent un grand public. Il faut comprendre leur situation et les soutenir et je sais, Monsieur le Ministre-Président, que vous y êtes particulièrement attentif. Nous devons faire en sorte que des événements culturels puissent encore être organisés cette année et qu'il y en ait davantage en 2022.

J'aimerais également remercier chaleureusement les nombreuses personnes des secteurs culturels qui se sont mobilisées pour soutenir les populations sinistrées. Je pense notamment aux centres culturels de Seraing, de Chênée, de Ciney, de Rochefort et bien d'autres qui ont hébergé des sinistrés.

Madame et Messieurs les ministres, pouvez-vous nous informer davantage sur les dégâts causés par les inondations et les conséquences pour les opérateurs culturels? J'ai pris connaissance du communiqué de presse du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 22 juillet 2021 relatif à la mise en place d'un mécanisme d'aide d'urgence suite aux inondations. Il sera mis sur pied grâce au Fonds Écureuil. Où en est sa concrétisation? Quels sont les opérateurs culturels pouvant en bénéficier?

Enfin, plus de 185 sites sportifs sont touchés en Wallonie, dont 115 sont inutilisables. La situation est apocalyptique. M. Fontaine a évoqué une piscine de ma commune qui a eu 150 000 entrées par an. Madame Désir, cette piscine ne pourra sans doute pas être utilisée avant le printemps 2022. C'est un nouveau séisme pour l'apprentissage ainsi que pour la santé mentale et physique des enfants. De nombreuses autres infrastructures sont touchées. Des solutions sont à trouver. Ces enfants sont déjà pénalisés par la crise de la Covid-19 et vont vivre de nouvelles situations compliquées.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je tiens d'abord à remercier les ministres présents, mais aussi à exprimer mon regret quant au fait que le gouvernement n'est pas ici au complet pour ce débat. Cependant, je ne doute pas, Monsieur le Ministre-Président, que vous aurez réponse à l'ensemble des questions qui vous seront posées.

Comme tous mes collègues, je tiens à m'associer aux discours qui ont été faits, à commencer par votre prise de parole au début de cette séance, Monsieur le Président. Le groupe cdH, de même que l'ensemble des groupes parlementaires, a une pensée particulière pour la population touchée par cette catastrophe et agit pour lui venir en aide. Par ailleurs, les intempéries du mois de juillet ont prouvé, s'il le fallait encore, que nous ne pouvons plus agir comme si nous n'étions

pas confrontés à une modification environnementale importante, ainsi qu'à des changements climatiques fondamentaux. Ayant assisté à d'autres débats depuis hier, j'ai parfois l'impression que certains se détournent de leurs responsabilités; j'espère donc obtenir ici des réponses qui ne seront pas qu'un rideau de fumée.

Le bilan humain de cette catastrophe majeure est dramatique: plus de trente morts, encore un disparu, mais aussi des milliers de personnes en situation de choc post-traumatique. Néanmoins, s'il faut garder un espoir face à ce désastre, c'est celui de la formidable humanité de la population que ce dernier a révélé. Cette humanité s'est traduite par des élans de générosité exceptionnels et venus de partout, non seulement de Wallonie, de Flandre, de la Communauté germanophone – pourtant touchée elle aussi –, de Bruxelles, mais aussi des pays limitrophes. Le fait qu'un tel désastre puisse encore nous donner foi en l'homme est un rayon de lumière dans la noirceur de ces événements.

Par ailleurs, les questions relatives au déroulement et aux causes de la catastrophe regardent moins notre institution que d'autres. Avec ma collègue Marie-Martine Schyns, nous allons donc plus spécifiquement nous attarder sur les compétences de la Communauté française. En effet, celles-ci sont, selon nous, au cœur des enjeux de la reconstruction.

Si c'était déjà le cas durant la crise sanitaire, le fait que les victimes puissent exprimer leur vécu est essentiel. Les associations d'éducation permanente, les mouvements et autres organisations de jeunesse, les centres culturels et les centres de rencontres et d'hébergement (CRH) offrent un cadre adéquat à ce nécessaire acte de parole. La professeure en psychologie Adélaïde Blavier, spécialiste des psycho-traumatismes, répétait qu'il était essentiel de pouvoir exposer son récit personnel. Or, nous sommes confrontés à des traumatismes équivalents à ceux laissés par une guerre. Généralement, à la suite d'un traumatisme, les victimes peuvent rentrer chez elles dans un lieu qu'elles estiment sécurisé. Dans le cas qui nous occupe, comme en cas de guerre, les victimes ne sont plus dans la capacité de se réfugier dans un espace sécurisé.

La prise en considération du récit des victimes est donc essentielle dans ce cas et l'accompagnement de ces dernières devra se faire sur quelques années. Si la reconstruction matérielle prendra déjà un certain temps, la reconstruction de la santé mentale des victimes sera bien plus longue. À ce titre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle essentiel à jouer en apportant des réponses.

Dès lors, Madame et Messieurs les Ministres, avez-vous pu ou non dégager des moyens supplémentaires spécifiques pour que les associations que j'ai nommées précédemment puissent répondre aux besoins des victimes des inondations? Monsieur le Ministre Daerden, disposez-vous d'un état des lieux des structures liées à la Communauté française qui seraient en difficulté matérielle? Les maisons et centres de jeunes, les services d'aide en milieu ouvert (AMO), les organi-

sations et mouvements de jeunesse, les CRH et lieux culturels touchés ont-ils été inventoriés?

Je souhaiterais insister sur la problématique des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC). Plusieurs crèches ont été citées. Dans les quartiers, les villes et les villages qui ont été touchés, des centaines d'accueillantes d'enfants ont vu disparaître en un instant leur lieu de vie et leur lieu de travail. J'accueille positivement votre annonce relative au Fonds Écureuil, mais vos décisions reposent-elles sur l'inventaire évoqué? Celui-ci est-il en votre possession?

Par ailleurs, certaines familles dont les enfants étaient accueillis dans ces milieux n'ont toujours pas trouvé de solution. Seront-elles dispensées de payer leurs contributions en personnel dans les milieux d'accueil, quels qu'ils soient? Une compensation est-elle prévue pour ces MILAC?

Par ailleurs, des besoins d'aide en personnel se font sentir. J'ai appris avec bonheur que la Région wallonne dégageait des moyens pour l'embauche, au sein de certaines communes, de personnel sous statut «aide à la promotion de l'emploi» (APE). Votre gouvernement a-t-il négocié avec la Région wallonne afin de dégager des moyens en personnel APE et fournir ainsi une aide administrative aux associations, mouvements de jeunesse, crèches, centres culturels et/ou au secteur de l'enseignement?

Le cdH sera, comme toujours, constructif dans la recherche commune de solutions, vigilant à l'égard des décisions que vous prendrez et, au besoin, proactif, en substituant ses propositions aux vôtres, si d'aventure elles ne le satisfaisaient pas et ne satisfaisaient pas la population.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Chers collègues, comme beaucoup parmi vous l'ont déjà relevé, les inondations et tous les événements dramatiques qui ont suivi n'ont pas épargné les écoles. Les cours, les caves, les rez-de-chaussée, parfois même les premiers étages ont été submergés et remplis de boue, de gravats, de déchets, mais aussi de pollutions. C'est dans ces étages que sont situés les salles de sport avec leurs équipements, les chaudières, certaines classes, du matériel informatique, sans parler des imprimantes, des photocopieuses, etc. Tous nos collègues ont bien mesuré l'ampleur des dégâts. Il est vrai que la solidarité a joué son rôle. Des écoles flamandes ont proposé de parrainer des écoles wallonnes pour leur apporter du matériel et les aider. Des réseaux sociaux et des groupes d'entraide pour les écoles ont aussi été créés. Bravo à tous ceux qui ont donné de leur énergie ou de leur tempset déployé des moyens humains et matériels pour permettre que la rentrée se passe le mieux possible, même si cela s'avère encore très difficile dans certains endroits. Bravo aussi à toutes les équipes éducatives, dont certaines n'ont pas vraiment eu de vacances vu tout le temps qu'elles ont passé à travailler dans leur école.

Je diviserai mon intervention en deux parties: l'une sur les bâtiments scolaires pour le ministre Daerden et l'autre sur l'encadrement et le matériel pédagogique pour la ministre Désir. Je ne doute pas que le ministre-président fera ensuite la synthèse.

Pour les bâtiments scolaires, le gouvernement a activé le Fonds Écureuil. C'est déjà une très bonne chose, mais il faudra sans doute des compléments. En juillet, j'avais adressé une question écrite au ministre Daerden et j'y ai reçu une réponse hier. J'ai ainsi pu prendre connaissance de certains mécanismes. Monsieur le Ministre, vous citez deux mécanismes complémentaires au Fonds Écureuil: un mécanisme rapide de petites subventions pour des aménagements temporaires et un mécanisme de subventions exceptionnelles – qui n'est pas encore défini dans votre réponse et qui complétera l'intervention des assurances et du Fonds des calamités. Pouvez-vous me dire ce qui a déjà été demandé et versé pour le mécanisme des petites subventions? En ce qui concerne le mécanisme exceptionnel, quand les écoles pourront-elles l'activer, selon quels critères et quels enjeux administratifs? Comme d'habitude, le système doit être le plus simple possible au niveau administratif.

Un élément se trouve à la charnière entre les compétences des deux ministres: un formulaire a été envoyé à toutes les écoles afin de leur permettre de dresser un état des lieux de la situation et d'indiquer leurs besoins. Une compilation de tout cela existe-t-elle? Dans l'affirmative, pourrions-nous en disposer? Qu'avez-vous mis en place afin de satisfaire aux besoins répertoriés grâce au formulaire d'enquête?

Concernant les compétences de la ministre Désir, j'aborderai trois points. Les contacts que nous avons sur le terrain nous font part d'une inquiétude principale, laquelle a déjà été relevée par un collègue: certaines écoles perdent des élèves, notamment parce que les familles sont relogées plus loin et que les conditions d'accueil sont compliquées. Les écoles touchées ou les équipes qui ont passé leurs vacances sur le pont vont donc subir une double peine en cas de recomptage négatif le 1^{er} octobre.

Nous avons dès lors rédigé et envoyé un texte visant à geler le comptage de différentes normes pour les écoles maternelles, primaires, secondaires, ordinaires, spécialisées, les homes d'accueil et les internats. Nous proposons, dans un esprit constructif, d'utiliser cette base légale, tout en sachant que ce texte est ouvert à cosignature et qu'il peut faire l'objet de corrections. Il s'agit d'un outil juridique directement prêt. Nous n'avons pas souhaité limiter le dépôt de ce texte à notre groupe, mais avons voulu l'ouvrir à cosignature. Nous pensons qu'il est important d'avoir un outil rassurant pour toutes les écoles touchées. En effet, si celles-ci doivent perdre de l'encadrement alors qu'elles sont dans des situations compliquées, elles subiront une double peine.

Dans ce même texte, nous relevons le fait que les directeurs d'écoles sinistrées ont une charge de travail beaucoup plus importante. Certains directeurs sont chargés de classe, du moins en partie. Nous proposons dès lors de les décharger de leurs prestations en classe, en octroyant des périodes à un enseignant pour les remplacer jusqu'au mois de décembre. Nous espérons pouvoir discuter de ces propositions constructives au sein de ce Parlement.

Le deuxième point que je souhaite aborder est l'enjeu des équipements de l'enseignement qualifiant. Comme relevé par un de mes collègues, l'équipement des ateliers de certaines écoles secondaires est totalement hors service. Or, il faut permettre aux élèves de se spécialiser. Qu'advient-il de ces cours pratiques et de ces qualifications? Une intervention exceptionnelle du Fonds des équipements et services collectifs (FESC) est-elle prévue à très court terme? Une procédure accélérée des marchés publics peut-elle être mise en œuvre pour ces équipements? Notons que sur les marchés publics, il s'agit d'un enjeu global.

Cela vaut également pour tous les travaux et les acquisitions nécessaires à la reconstruction en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons aussi mené ce débat au niveau de la Région wallonne. Toutefois, la compétence en matière de marchés publics est essentiellement fédérale. Dès lors, comment alléger les tutelles? Comment accélérer les procédures?

Ma dernière question concerne l'accompagnement psychologique de tous les élèves, enseignants et membres des équipes pédagogiques qui ont souffert des inondations. Un soutien spécifique sera-t-il assuré par les centres psychomédico-sociaux (PMS)? Pourrait-on utiliser les fameuses «périodes Covid» pour organiser des accompagnements et des animations au sein des écoles? Madame et Messieurs les Ministres, je vous remercie pour vos réponses et le travail de reconstruction que nous pourrons mener ensemble dans nos écoles ainsi que dans les autres secteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je voudrais vous parler de deux fleurs issues du même jardin. Je vous parle de la Wallonie et de Bruxelles en vous demandant de percevoir l'alliance qu'elles ont nouée à travers le prisme de votre propre histoire. Fondamentalement touchées dans leurs chairs et leur esprit cet été, ces deux fleurs sont faites pour être et vivre ensemble, s'aimer et se respecter avec douceur. Elles échangent, elles se parlent encore et encore. Elles se retrouvent tous les matins pour créer de nouveaux horizons et le même soleil les illumine. Elles sont issues du même terreau, défendent les mêmes valeurs et construisent l'avenir ensemble.

Durant cet été, là où j'étais, la chaleur était difficile à supporter. Je peux vous le dire sans retenue: je retiens une énorme volonté d'union et de passion. Notre

enjeu commun se situe bien là: bâtir notre lendemain ensemble. Face à la douleur terrible que représente la destruction par les eaux, face à la colère et à ce qui nous arrive, ces fleurs continueront à construire des alliances, qui s'étendent d'ailleurs à la Flandre et à nos pays voisins. Deux mots me viennent à l'esprit lorsque je pense à ce drame: recueillement et union.

Dans les événements survenus cet été, il existe à la fois des unions qui se renforcent, du partage et de la solidarité. Est-il possible de voir dans chaque moment que nous vivons de l'entraide, de l'ouverture, de la construction? Je le pense sincèrement. Ces fleurs sont touchées dans leur âme par les victimes, par les blessés, par les personnes démunies, par les décédés, par leurs proches. Chaque personne disparue est un drame insupportable. Chaque foyer disparu est un drame insupportable, une tristesse immense. Laissez-moi vous dire aussi qu'une école, une bibliothèque, un musée, une collection, un patrimoine qui disparaît sous les eaux, c'est aussi un drame.

Telles deux fleurs dans un même jardin, Bruxelles et la Wallonie sont unies par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce jardin, le nôtre, nous rassemble naturellement. Il doit nous permettre de faire face à l'adversité, de faire face au destin tragique contre lequel nous devons nous protéger et auquel nous devons préparer les générations futures. Ces deux fleurs ont de fortes capacités de résilience. Nous devons continuer à les unir et à faire en sorte qu'elles puissent construire un avenir ensemble. Afin de préserver ces fleurs, nous devons former nos jeunes, former les nouvelles générations, former leurs enfants. Nous devons les préparer, nous devons les outiller, nous devons nous assurer que les jeunes générations construisent elles-mêmes des réponses. La situation atroce que nous avons vécue est hors normes. Elle est hors normes! Nous devons préparer l'avenir et nous adapter. Il faut le dire clairement: l'augmentation des événements climatiques extrêmes n'est pas une hypothèse lointaine, ce n'est pas une hypothèse vague, c'est une réalité scientifique! Ce que nous avons vécu, c'est l'une des manifestations du grave dérèglement climatique. Nous devons tout mettre en œuvre pour réduire ces événements. Nous devons nous adapter.

La réponse que nous donnons à l'issue de ce drame doit aussi être celle de la reconstruction des humains. Nous devons aussi veiller à ce que les pertes culturelles, les pertes pédagogiques soient considérées et réparées. Perdre des parts de notre patrimoine matériel doit nous amener à former des personnes capables de le préserver et à créer des ponts pour la défense de nos biens communs. Le moment est celui de l'urgence, des réponses et du soutien direct à la reconstruction. Cette dernière n'est donc pas que matérielle. Elle est aussi humaine et aimante.

Notre Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi une part de responsabilité. Comme d'autres niveaux de pouvoir, elle doit absolument participer aux efforts collectifs. Pour participer, nous devons encourager la participation et les solidarités. Nous nous retrouverons ici, plus tard, en disant que nous avons aussi défendu la

culture, que nous avons voulu bâtir un enseignement ancré dans les réalités sociétales, que nous allons tirer les leçons des erreurs et bâtir un socle culturel commun qui permettra à nos concitoyens de répondre aux grands enjeux de demain.

Nous devons répondre à la nécessité d'ancrer la lutte contre le réchauffement climatique dans chacun de nos apprentissages, dans notre ADN culturel. Ne nous ne le cachons pas, chers collègues, et assurons la poursuite d'une transition responsable. Il est essentiel pour Ecolo que la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuive et amplifie son travail dans ce sens. Nous nous devons de prendre des décisions structurantes qui assurent la résilience et l'adaptation.

Je vous le dis, prenons soin de ces deux fleurs. Ces dernières sont faites l'une pour l'autre, vivant l'une tout à côté de l'autre. Nous voulons qu'elles puissent s'offrir un avenir commun. Elles ont des défis importants à relever. Soyons garants de leur unité. Je vous le dis depuis cette ville que j'aime tant, Bruxelles: vivent les alliances, vive la Wallonie!

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Mes propos rejoignent complètement ceux de M. Segers au sujet du leadership de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la gestion de ce traumatisme et dans la réflexion sur sa reconstruction de fond. L'image des deux fleurs et de leur alliance utilisée par mon collègue servira, je l'espère, mon propos.

Comme mes collègues, je souhaite d'abord m'associer à la douleur des citoyens de ma province de Liège – où le traumatisme est grand –, mais également à celle des habitants des autres provinces wallonnes. Les traumatismes vécus en province de Namur et de Luxembourg ne sont certainement pas moindres. Nous n'imaginions pas vivre une catastrophe climatique inadmissible, intolérable et imprévisible – ce dernier point sera laissé à l'appréciation de chacun – telle que celle que nous avons connue. Je tiens également à saluer l'engagement sans faille de tous les membres du personnel des écoles. Nous avons insisté, à bon escient, sur les établissements scolaires. Ces bâtiments à caractère symbolique de la Fédération, qui sont fondateurs de notre réflexion et qui représentent l'avenir, ont été touchés.

Monsieur le Ministre Daerden, nous avons l'occasion de réfléchir à nouveau au chantier relatif aux bâtiments scolaires et de le faire évoluer à l'aune des événements survenus et de la gravité de l'enjeu. Par ailleurs, je salue le gouvernement qui a pris ses responsabilités en adoptant une série de mesures visant à faciliter la rentrée comme le gel du comptage, la souplesse administrative, la possibilité d'hybridation, la malléabilité dans la grille horaire.

Tout n'est pas réglé avec la plus grande précision et tout n'est peut-être pas optimal, mais nous avons néanmoins affaire à une certaine flexibilité et à des déci-

sions relevant du bon sens. Nous les saluons, car elles sont importantes pour tout un chacun.

Les circonstances du drame ont donné lieu à une solidarité sans précédent. Beaucoup d'entre vous l'ont saluée. Nous saluons également le fait que cette solidarité s'est exercée aussi entre les réseaux, notamment pour ce qui est du partage et du prêt de matériel. Les infrastructures spécialisées et de nombreux acteurs gravitant autour des écoles se sont montrés solidaires. Il nous paraît important de souligner cette ouverture et de la prolonger: des clubs sportifs qui prêtent leur terrain à des écoles ou qui organisent des cursus; des centres culturels qui ont accueilli des dons ou prêté des salles. C'est un élément majeur. L'avenir de l'école ne pourra qu'être ouvert sur son environnement. Ce sont des valeurs fondamentales et nous devons retenir quelque chose de ces catastrophes afin de leur donner une suite politique. Cela a déjà été dit dans le cadre de la Covid-19. Aujourd'hui, nous tirons les mêmes enseignements d'une deuxième expérience gravissime.

Les conséquences sur les infrastructures scolaires sont grandes. Pouvez-vous préciser l'état des lieux pour toutes les infrastructures collectives et le sport? Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, le rôle et la qualité architecturale en Fédération Wallonie-Bruxelles nous importent. Cette qualité sera particulièrement essentielle du point de vue de la reconstruction, tant dans l'immédiat que sur le plus long terme. Je pense ici notamment à l'adaptation des infrastructures aux dérèglements climatiques. Tout le parc de bâtiments scolaires a évidemment une influence, mais peut aussi servir d'étalon. Je reviens ici sur les fleurs évoquées par M. Segers. La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle culturel à jouer en termes de qualité architecturale et de tout ce qui en dépend. Une réflexion conjointe se noue à cet égard; ces deux fleurs s'imbriquent et font sens l'une avec l'autre.

Il faut impérativement reconstruire une vision prospective qui prenne ces paramètres en considération, notamment dans le grand chantier des bâtiments scolaires. C'est un lieu d'action privilégié à cet égard. C'est pour cela que j'insiste et que j'insisterai encore jusqu'à la fin de la législature et au-delà s'il le faut. Je veux que mes propos soient entendus.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre-Président, la proposition inscrite dans la Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne a notamment pour but de faire entrer en fonction un maître-architecte en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la concrétisation de ce que je viens de dire. Cela découle de la même réflexion. En effet, qui de plus fort que nos écoles pour porter le message, pour aboutir à de nouvelles dynamiques?

Ces évolutions devront être accélérées. J'ai déjà énoncé une série d'exemples concrets, comme la déminéralisation des cours de récréation, les abords d'école, l'efficacité énergétique, les matériaux recyclés... Cela va encore au-delà, Mon-

sieur le Ministre. La qualité architecturale d'un parc de bâtiments passe par sa capacité à changer la donne, à changer la façon dont on bâtit, dont on construit, de même que par la manière dont les enfants qui évolueront dans ce nouvel environnement auront conscience de l'enjeu.

En outre, les élèves, les enseignants et les éducateurs font partie de la population sinistrée qui est sous le choc. Ils ont aussi besoin d'un accompagnement psychologique. En effet, l'environnement bâti, de même que l'environnement au sens large contribuent à notre bonne santé mentale. Je tiens également à souligner l'accompagnement psychologique d'urgence qui doit être mis en œuvre, d'autant plus que l'école s'est révélée ne plus être une bulle de sécurité. C'est un traumatisme réel, non négligeable à l'échelle de la société. Nous insistons donc sur la nécessité d'un soutien fort à ces secteurs, à l'accompagnement psychosocial et à cet encadrement.

La réponse climatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être amplifiée. L'enjeu est de préparer nos enfants et nos jeunes à un avenir pour lequel personne n'était vraiment préparé. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a envisagé cinq scénarios. Aucun d'entre eux ne prévoit un statu quo. Le meilleur des scénarios, déjà très difficile à atteindre, table sur une hausse de 1°C à 1,9 °C. D'une certaine manière, les pluies extrêmes succédant aux canicules et aux sécheresses sont notre avenir. Ce ne sont pas mes collègues MM. Kalvin Soiresse Njall et Jean-Philippe Florent que je dois convaincre. Ils n'ont cessé de porter ce discours en commission de l'Éducation. C'est grâce à nos débats que passera la solution.

Nous devons parler du climat dans les écoles. Il faut prévoir dans les référentiels de réelles bases scientifiques sur les dérèglements climatiques. Il faut donner aux élèves les clés de lecture en prenant une base historique. Les dérèglements climatiques sont la conséquence de choix économiques et sociétaux. Afin que les élèves deviennent de véritables acteurs du changement, ils doivent être en mesure de comprendre. Pour mon groupe politique, les centres culturels ont le même rôle à jouer parce qu'ils sont nos outils de déploiement d'accès à la culture. Ils améliorent notre compréhension pour parvenir à décortiquer nos choix de société. Grâce à eux, nous pouvons éviter de les reproduire ou, en tout cas, essayer de les maîtriser de façon plus pertinente.

Dans le domaine culturel, les enjeux majeurs concernent la gestion urgente des archives et l'état des lieux. Outre l'urgence, nous devons aussi identifier les perspectives qui s'offrent à nous à moyen et long termes. Celles-ci nous semblent essentielles.

Cependant, nous devons mettre ce problème en perspective avec la finança- bilité des étudiants victimes d'inondations. Une fois encore, ce n'est pas M. Demeuse – qui se bat contre la précarité étudiante – qui va me contredire. La précarité était déjà bien présente au sein de nombreuses familles d'étudiants. Si les inon-

dations doivent mettre un terme à un parcours étudiant, c'est tout bonnement inacceptable. Nous devons tout mettre en œuvre pour empêcher des scénarios de ce type.

En ce qui concerne les camps de mouvements de jeunesse, le répit est bien mérité et les demandes sont justifiées. En effet, les dégâts sont importants. Quel est le bilan? Quelle sera l'aide apportée?

Enfin, n'oublions pas la recherche scientifique, qui fait aussi partie de cette dynamique de lutte contre les dérèglements climatiques. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra-t-elle la recherche en aménagement du territoire? Est-ce que ces recherches européennes seront ancrées dans les besoins sociétaux et de notre territoire? La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle moteur à jouer dans la réflexion qui conditionnera notre action.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Cette crise, qui s'additionne à celle du coronavirus, nous a pris par surprise. Nous sommes très petits face à la nature et ses phénomènes. Nous devons pouvoir réagir. Dès les premières interventions des responsables politiques, nous avons été témoins de cet élan de solidarité. Sans utiliser de métaphores comme M. Segers, je pense que cette solidarité est de bon ton. Ici, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut jouer un rôle essentiel.

Outre le travail de la majorité au sein du Parlement, il convient de noter les propositions formulées par l'opposition pour pallier les dégâts des intempéries. J'ai ainsi pris connaissance de la proposition formulée par le cdH et je la soutiens. Face à l'attente des citoyens et aux bilans catastrophiques sur le plan tant humain que matériel, il est important que nous puissions être à la hauteur des événements. À ce titre, il est évident que nous avons un rôle à jouer. À travers cette solidarité, non seulement entre la Wallonie et Bruxelles, mais également entre les partenaires de l'opposition et de la majorité, nous pouvons travailler ensemble. Nous l'avons d'ailleurs vu lors de la crise de la Covid-19: de bonnes idées peuvent être dégagées de part et d'autre.

La Wallonie a certes besoin de son gouvernement régional, mais elle a surtout besoin d'un gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles apte à répondre à l'urgence et aux nouvelles perspectives. Nous devons tirer des leçons de cette crise. Ce Parlement a adopté un texte et nous pouvons continuer à faire des efforts dans ce sens. Nous avons énormément de défis à relever et nous devons sensibiliser le plus grand nombre de jeunes possible à l'enjeu climatique.

En ce qui concerne la rentrée scolaire, j'ai déjà interrogé la ministre de l'Enseignement au sujet de l'absence de places disponibles pour certains élèves. Nous devons également nous interroger sur les conséquences des inondations pour les bâtiments scolaires. Le gouvernement a déjà réagi par le biais du Fonds Écureuil, et d'autres subventions seront débloquées. Toutefois, ces inondations

auront-elles un effet sur les projets présentés par le ministre du Budget en termes de rénovation des bâtiments scolaires existants et de construction de nouveaux bâtiments scolaires? Quelles conséquences ces inondations auront-elles sur la feuille de route du gouvernement? Le gouvernement devra peut-être repartir d'une feuille blanche et nous présenter une nouvelle feuille de route.

Les mêmes questions se posent pour les infrastructures sportives et culturelles. La crise du coronavirus a eu un effet direct sur les activités sportives et culturelles. Ces activités ont été mises en suspens durant les différents confinements et nous devons réfléchir à la manière de relancer la pratique sportive et les activités culturelles. Nous sommes ici au bon endroit pour donner des clés qui permettront d'avancer et de reconstruire.

Une autre question, qui passe peut-être trop inaperçue, est celle du transport scolaire. Des enfants, dont l'habitation a été inondée, se retrouvent dans l'incapacité de suivre physiquement les cours ou de passer en mode d'enseignement hybride. Comment organiser le transport de ces élèves?

La question de l'accompagnement des sinistrés revient aussi fréquemment. Un accompagnement psychologique, mais aussi matériel est nécessaire pour ces jeunes qui ont vécu la crise du coronavirus et les inondations.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la mobilisation générale qui a eu lieu sur le terrain à la suite de ces inondations. Je voudrais tirer mon chapeau à tous les jeunes qui, comme ils l'avaient déjà fait pendant la crise du coronavirus, sont allés distribuer des colis alimentaires aux plus démunis. La nouvelle génération a envie de prendre ses responsabilités et l'a encore fait à la suite de ces terribles inondations.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je ne suis accompagné que de deux jardiniers, car nous pensions que ce débat avait pour objet la rentrée dans l'enseignement obligatoire. J'excuse donc Mme Linard et Mme Glatigny. Je n'aimerais pas qu'on leur fasse injustement un procès d'intention. Nous répondons toujours présents quand vous nous le demandez. Les inondations qui ont frappé de nombreux concitoyens dans certaines communes sont un drame, qui surgit après un an et demi passé sous la coupe de la Covid-19. Tous les domaines de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont fortement souffert.

Nous pourrions critiquer la gestion des inondations. Toutefois, peu de personnes ont formulé des critiques cet après-midi, les remarques émanant souvent du même groupe... J'ai surtout entendu le constat d'une mobilisation, d'une générosité et d'une solidarité exceptionnelles. Mes collègues et moi avons visité des écoles à la mi-juillet. Nous nous étions alors inquiétés de la possibilité d'organiser la rentrée scolaire de septembre dans ces établissements. Nous y sommes retournés hier et ils avaient presque l'air de fonctionner normalement.

Imaginez tous les efforts fournis par le gouvernement, l'administration, les acteurs et les directions des écoles, les enseignants. Nous avons remarqué de la solidarité dans tous les secteurs. Mme Cremasco a cité l'exemple de certains clubs sportifs. Nous avons aussi observé une solidarité au-delà des frontières, avec Bruxelles, avec la Flandre.

Certaines communes et certains citoyens flamands se sont rendus en car dans les écoles sinistrées pour offrir leur aide pendant plusieurs journées. C'est presque un miracle que ces écoles aient pu organiser la rentrée. Caroline Désir et Frédéric Daerden vous donneront plus d'informations à ce sujet.

Pour le secteur scolaire, comme pour les autres, les assureurs doivent jouer leur rôle. Je ne peux pas toujours entendre que les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles se trouvent dans un état déplorable et, en même temps, que nous allons intervenir à la place des assureurs. Outre des avances déjà prévues, la Fédération Wallonie-Bruxelles interviendra encore pour certaines écoles et associations. Nous examinerons de quelle manière. Cet examen s'effectuera sur la base d'un inventaire que nous attendons. Certaines communes et écoles sont complètement sinistrées, mais d'autres endroits ne souffrent pas des mêmes dégâts. Les dégâts sont différents selon les communes. Tout le monde devra prendre ses responsabilités: les communes, les centres publics d'action sociale (CPAS), les Régions, le gouvernement fédéral... Chaque autorité devra intervenir en fonction de ses compétences et avec un minimum de solidarité avec les autres niveaux de pouvoir. Le gouvernement travaille d'ailleurs avec les autres niveaux de pouvoir pour solliciter, dans la mesure du possible, l'aide du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE).

Dans le domaine de la petite enfance, les inondations ont touché des lieux d'accueil et des habitations d'accueillantes. La capacité de certains lieux d'accueil a donc été augmentée pour accueillir les enfants habituellement confiés aux milieux d'accueil qui sont aujourd'hui sinistrés. Le conseil d'administration de l'ONE a discuté de la situation des milieux d'accueil touchés et nous examinerons, avec lui, de quelle manière nous pourrions intervenir.

Il en va de même pour la culture. Ce secteur n'a pas été fortement touché en comparaison avec les écoles. Toutefois, les infrastructures, les collections et les équipements de certaines bibliothèques des arrondissements de Verviers et de Liège, comme celles de Pepinster et de Theux, ont été sévèrement endommagés. Nous verrons, à partir d'un état des lieux plus précis, ce qu'il est possible de faire.

Les mouvements de jeunesse ont eu des réactions formidables. Ils ont organisé des centres de crise et trouvé d'autres solutions. Pas moins de 180 camps ont été touchés par les inondations! Pour la plupart, nous avons pu trouver une alternative: soit les organiser à un autre endroit soit les postposer. Certains malheureusement ont dû être annulés. Lors du conclave budgétaire, nous avons dégagé

des moyens complémentaires pour acheter du matériel. Nous verrons dans quelle mesure nous pourrions rééquiper les mouvements de jeunesse.

Les centres ADEPS ont été épargnés. Le Centre ADEPS de prêt de matériel sportif (CAPmaS), situé à Villers-le-Bouillet, et la société Idemasport, à Thimister-Clermont, réceptionnent aussi du matériel sportif provenant d'actions de solidarité, du Comité olympique et interfédéral belge (COIB), du *Belgian Paralympic Committee* (BPC), du *Panathlon* Wallonie-Bruxelles et des fédérations sportives. Il reste encore beaucoup à dire sur les infrastructures et la rentrée scolaire. Tous les ministres sont à votre disposition lors des réunions de commission prévues très prochainement pour répondre précisément à vos questions.

M. le président. – La parole est à M. Daerden, ministre.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je remercie tous les intervenants à ce débat, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Que ce soit au sein du gouvernement ou du Parlement, nous avons tous été marqués par les événements du mois de juillet et par leurs conséquences dans les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous nous sommes rendus sur le terrain dès le début pour nous rendre compte des besoins engendrés par cette catastrophe. J'y suis retourné à la mi-août et j'ai constaté les importants progrès réalisés et la motivation des uns et des autres, notamment en ce qui concerne les bâtiments scolaires. Toutes les forces étaient présentes pour préparer la rentrée scolaire, et presque toutes les écoles ont pu ouvrir leurs portes ce 1^{er} septembre. J'étais heureux, tout comme mes collègues, de constater l'enthousiasme des parents et des enfants, mais aussi l'énergie des enseignants prêts accueillir les élèves dans les écoles. Certes, la rentrée n'a pas eu lieu dans les conditions habituelles. Les circonstances étaient toutefois positives pour les enfants, tous contents de retrouver leur lieu d'apprentissage.

Je tiens à souligner ces progrès, car s'il est constructif d'entendre les nombreuses préoccupations, nous devons aussi nous rendre compte de la réalité du terrain. Dès les premières heures suivant la catastrophe, le gouvernement a tenu, par le biais du Fonds Écureuil, à ouvrir les vannes de l'aide financière pour affronter les conséquences des intempéries. Nous ne pouvions toutefois pas encore évaluer précisément l'ampleur des dégâts.

Jusqu'à présent, le Fonds Écureuil a été très peu sollicité. Les compagnies d'assurances ont immédiatement affirmé qu'elles joueraient leur rôle. Elles se sont dites prêtes à aider les pouvoirs organisateurs à régler les problèmes auxquels ils font face. Et c'est tant mieux! Je suis évidemment conscient que l'aide des compagnies d'assurances ne suffira pas. La Fédération Wallonie-Bruxelles

et la Région wallonne seront sollicitées pour fournir des aides complémentaires. D'ailleurs, la Région offrira l'aide de première ligne. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourra elle aussi intervenir, notamment au bénéfice des pouvoirs organisateurs.

Au fil du temps, nous pourrons identifier la part prise par les compagnies d'assurances et définir ensuite les moyens encore nécessaires pour assurer le fonctionnement des établissements scolaires d'ici la période hivernale. Des écoles relèvent des problèmes de chauffage, auxquels elles essaient d'apporter des solutions. De leur côté, les intercommunales tentent de répondre aux besoins rapidement. En fonction des progrès réalisés et des aides accordées, des moyens complémentaires seront dégagés. Le Fonds Écureuil sera vraisemblablement insuffisant pour régler la totalité des problèmes. Il servira à fournir des avances avant que des solutions d'intervention plus structurelles soient mises sur pied.

Malgré ces ombres au tableau, je me réjouis de la rentrée des classes qui a eu lieu hier. Dans les établissements qui n'ont pu ouvrir leurs portes, le personnel se réjouissait tout de même de la réouverture imminente et des contacts pris avec les parents afin d'assurer l'accueil des enfants, tous impatients de reprendre l'école. Je tiens à vous rassurer: grâce au dynamisme observé ces dernières semaines, le retour des enfants se déroule globalement très bien.

Dans un souci de transparence, à l'égard tant du Parlement que des pouvoirs organisateurs et des autres acteurs, j'apporterai de nouvelles réponses en commission et en séance plénière. Je dispose déjà d'informations détaillées, mais ce n'est pas l'essentiel aujourd'hui. Je peux ainsi vous dire que 122 implantations scolaires sont touchées à différents degrés, que ce soit dans la chaufferie, dans le réseau électrique ou dans le sol. Malgré cela, rares sont les enfants qui n'ont pu rentrer à l'école hier.

Nous sommes présents pour aider au mieux les pouvoirs organisateurs qui font appel à nous. Nous leur avons répondu, et nous leur répondrons encore. Les pouvoirs organisateurs souhaitent avant tout que les besoins soient chiffrés et que les compagnies d'assurances couvrent les pertes, en livres ou en fournitures. Au total, seulement une dizaine d'écoles sont concernées. À l'échelle de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est peu. Nous serons aux côtés de ces établissements pour leur fournir une aide. Sur le terrain, l'envie première est de reprendre au plus vite les activités des écoles. La mobilisation des pouvoirs organisateurs, des enseignants, des ouvriers, des parents, des bénévoles et des différents ministres est totale.

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Chers collègues, je commencerai par adresser un mot de remerciement à l'ensemble des équipes pédagogiques qui se sont démenées pendant ces six dernières semaines pour rendre cette rentrée

possible. Ce que nous avons vu quand nous nous sommes rendus sur place dans différentes écoles sinistrées à la mi-juillet dépassait absolument tout ce que nous aurions pu imaginer. Les équipes pédagogiques présentes sur place étaient littéralement sidérées, mais elles se sont immédiatement retroussé les manches pour remettre leurs classes en état. Sans elles, cette rentrée n'aurait tout simplement pas été possible. Je tiens à saluer leur engagement et leur dévouement. Je les remercie ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont été présents quelques jours après les inondations. Il y avait notamment des scouts qui aidaient à déblayer. Tous les autres bénévoles se sont succédé dans les semaines qui ont suivi. Je remercie également les services de l'administration et les pouvoirs organisateurs qui ont été à leurs côtés.

Comme mes collègues Pierre-Yves Jeholet et Frédéric Daerden viennent de le rappeler, au fur et à mesure de l'arrivée des informations, nous avons pu constater que pratiquement toutes les écoles ont pu procéder hier à leur rentrée. Il est difficile de dire que toutes les écoles ont déjà rouvert puisque la rentrée scolaire s'étale sur les premiers jours de septembre, notamment dans l'enseignement secondaire. Hier, en allant visiter les écoles à Limbourg, nous avons constaté qu'une d'entre elles avait dû reporter de quelques jours parce que le chauffage provisoire n'était pas encore arrivé; cela allait être réglé dans les tout prochains jours. Le bilan est excessivement positif et a dépassé tout ce que nous aurions pu imaginer.

Très vite, avec les membres du gouvernement de la Fédération, nous avons voulu soutenir toutes ces personnes sur place, et aussi essayer d'aider de la manière la plus efficace et pertinente possible, dans ces régions sinistrées. Les différents acteurs de l'enseignement nous ont rapidement fait part de nombreuses difficultés persistantes, tant organisationnelles qu'administratives, outre évidemment les dégâts graves infligés aux bâtiments et aux infrastructures: la perte totale des documents administratifs et du matériel pédagogique, les risques de baisse de populations scolaires ou la prise en compte des difficultés morales ou psychologiques des membres du personnel et des élèves.

Bien informé de ces difficultés, le gouvernement a adopté une première série de mesures, afin de soutenir au mieux les écoles dans la préparation de la rentrée. Elles ont été mises en œuvre à partir de ce 1^{er} septembre en complément des initiatives prises en matière de bâtiments scolaires et seront, si nécessaire, progressivement complétées pour répondre au mieux aux retours de terrain.

Les mesures s'adressent aux écoles sinistrées ou situées en zones sinistrées, soit de manière collective, soit de manière plus individualisée, en tenant compte de la situation spécifique de chacune sur la base du cadastre réalisé par l'administration en collaboration avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Nous avons adressé un courrier spécifique à l'ensemble des écoles concernées ce samedi 28 août, car il nous semblait essentiel de rassurer les équipes avant leur rentrée. Voici les principales mesures inscrites dans ce courrier. Tout d'abord, en termes d'organisation, notre priorité partagée est et doit rester d'offrir autant que possible aux élèves un enseignement à 100 % en présentiel. Nous savons qu'il s'agit de l'objectif qui a porté les équipes dans le travail colossal accompli au cours des semaines écoulées, mais qu'en dépit des moyens et de l'énergie investis, certaines écoles ne pourront pas garantir le présentiel immédiatement ou totalement.

La première mesure prise par le gouvernement a été de permettre, temporairement, d'organiser un enseignement hybride ou à distance dans le respect d'une série de balises. Cet enseignement ne pourra durer que jusqu'aux congés d'automne et ne concernera qu'une partie des cours.

Dans le cas où, à court terme, certains cours ne peuvent être organisés pour des raisons d'infrastructures ou de personnel, le chef d'établissement peut dispenser les élèves de suivre ces cours. À moyen et long termes, dans le cadre des aménagements possibles des grilles horaires ou de l'organisation de stages, les écoles peuvent déroger temporairement au caractère hebdomadaire des grilles horaires afin de globaliser les périodes de cours sur un trimestre, voire sur l'année scolaire. La délocalisation de certains cours dans d'autres sites, implantations ou écoles, le temps d'un retour à la normale, voire la délocalisation de certaines implantations ou écoles dans d'autres lieux provisoires, est également autorisée.

Dans le cadre des différentes procédures concernant la rentrée scolaire, l'administration a mis ses équipes au service des écoles pour les aider dans la reconstitution des dossiers relatifs aux élèves, aux membres du personnel ou à la comptabilité, en privilégiant si possible la version numérique des documents. Par ailleurs, l'administration veillera à aménager les délais de remise de données.

Les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) feront également preuve de souplesse à l'égard des écoles qui doivent remettre leur plan de pilotage et qui ont subi un sinistre à la suite des récentes inondations, afin de permettre aux directions concernées de se concentrer sur la gestion des urgences liées au sinistre. Chacune de ces directions sera prochainement contactée par son DCO.

Les pouvoirs organisateurs et les écoles peuvent faire appel aux équipes mobiles afin de soutenir psychologiquement les équipes éducatives qui doivent assumer la remise en état de l'école, ainsi que les élèves qui font aussi souvent face à des difficultés personnelles liées aux inondations. Nous avons pu constater dans les écoles que nous avons visitées que les élèves, même les plus jeunes, ont besoin de s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu.

Le chef d'établissement aura un pouvoir d'appréciation étendu par rapport aux absences des élèves sinistrés. L'absence pourra être justifiée par des circonstances exceptionnelles pour l'élève qui ne peut fréquenter son école pour des raisons indubitablement liées aux inondations de juillet. Les directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales sévèrement touchées et ayant une charge de classe pourront être déchargées à titre dérogatoire jusqu'aux congés d'automne au plus tard afin de se consacrer pleinement à la remise en marche de leur établissement.

Concernant le comptage des élèves au 30 septembre 2021 ou au 1^{er} octobre 2021, pour les écoles et les internats touchés directement ou indirectement et qui se trouvent dans une des zones les plus sinistrées, toute baisse de la population scolaire est gelée d'office pour l'année scolaire 2021-2022, de sorte que l'encadrement et les moyens de fonctionnement soient a minima garantis au niveau prévu au 1^{er} septembre 2021. Par «zones les plus sinistrées», il faut entendre dans le cas présent les communes de moins de 50 000 habitants parmi les neuf classées en catégorie 1 par la Région wallonne. Il s'agit des sept communes suivantes: Trooz, Limbourg, Pepinster, Theux, Esneux-Tilff, Chaudfontaine et Rochefort.

Pour les autres écoles et internats touchés directement ou indirectement par les inondations, leur situation fera l'objet d'une attention particulière de la part des vérificateurs. Si la population scolaire de ces établissements diminue significativement aux dates de comptage prévues et si cette baisse est indubitablement liée aux conséquences des inondations, les vérificateurs de population scolaire et les services du gouvernement, en étroite collaboration avec les écoles touchées, détermineront l'impact de cette baisse.

Si l'encadrement s'en trouve influencé, une dérogation pourra être accordée pour l'année 2021-2022. Le planning des vérificateurs a déjà été adapté pour qu'ils se rendent en priorité dans ces écoles pour les rassurer le plus rapidement possible. Pour l'ensemble de ces écoles et internats, le prolongement de cette mesure à l'année suivante pourra être réexaminée ultérieurement. Le même *modus operandi* sera mis en application si une demande de dérogation aux normes de rationalisation est introduite. Concernant le remplacement de l'équipement et du matériel pédagogique pour les écoles de l'enseignement qualifiant dont tout ou partie a été endommagé, des appels à projets annuels du FESC constituent une source possible de financement. Priorité leur sera donnée cette année.

Par ailleurs, plusieurs mécanismes sont actuellement à l'étude en tenant compte des besoins qu'on relève encore progressivement en ce moment et des réalités des interventions des organismes assureurs. La Croix-Rouge de Belgique, notamment, met deux millions euros à la disposition directe des écoles. Nous avons également rappelé aux écoles, comme l'a déjà évoqué le ministre Daerden, que les frais d'équipement sont éligibles au mécanisme d'avances par le biais du

Fonds Écureuil. Cette solution peut être activée dans l'attente des remboursements par les assurances.

Mon intervention a peut-être été un peu longue, mais cela valait la peine de vous citer l'ensemble des mesures qui ont été communiquées aux écoles à l'occasion de cette rentrée scolaire. Comme je l'ai dit en introduction, toutes ces mesures seront suivies au fur et à mesure et progressivement complétées pour permettre de répondre au mieux aux demandes revenant du terrain.

M. le président. – La parole est à M. Léonard.

M. Laurent Léonard (PS). – Je remercie les membres du gouvernement pour leurs réponses précises en leur garantissant évidemment tout notre soutien. Vous avez compris que les questions seront encore nombreuses demain. En effet, la situation évoluera encore. Je sais que les difficultés sont importantes et je garantis notre présence aux côtés des membres du gouvernement dans la recherche des solutions. Je les remercie pour l'important travail déjà accompli.

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, je vous remercie pour les éléments de réponse que vous nous avez donnés. Étant donné que le dossier est très complexe et que le temps est limité dans un débat thématique, nous n'hésiterons pas à revenir sur le sujet lors des réunions de commission auprès des ministres compétents pour avoir des éclaircissements sur des questions demeurées sans réponse.

J'ai toutefois un point à soumettre. Monsieur le Ministre-Président, vous dites avoir dégagé, lors du conclave budgétaire, des moyens complémentaires pour les camps de jeunesse. Vous avez ouvert la porte en disant que ce budget pourrait être réévalué en fonction des difficultés rencontrées par les différents camps.

Nous avons aussi beaucoup parlé de sport et d'infrastructures sportives. Cependant, mon collègue et ami M. Thierry Witsel a attiré mon attention sur un point que l'on ne devrait pas perdre de vue et à propos duquel M. Philippe Dodrion ne sera pas d'un avis contraire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les clubs qui ont été touchés ont perdu leur petit matériel comme des vareuses ou des machines à laver. Il faudra sans doute que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les acteurs des fédérations sportives, puisse intervenir pour aider ces clubs.

M. le président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Ministres, pour vos réponses. Nous aurons l'occasion de revenir sur d'autres questions lors de nos réunions de commission. Je vous remercie particulièrement, Monsieur Daerden et Madame Désir, pour votre engagement sans faille à répondre aux acteurs de terrain et à rester à leurs côtés. Lors de mon intervention,

j'ai abordé les difficultés des centres culturels et leurs investissements. La pandémie a incontestablement démontré la nécessité d'entendre ces opérateurs, comme d'autres intervenants, en cas de crise sanitaire. Au vu du travail socio-culturel et des missions qu'ils mènent, ils ont leur place dans notre réflexion. Ils sont au cœur des quartiers et de la vie sociale et sont donc en relation fréquente avec les citoyens, jeunes et moins jeunes. Ils peuvent nous aider à reconstruire notre monde d'après.

Pour conclure, je citerai une récente étude qui démontre le lien clair entre les inondations et le réchauffement climatique. La nature nous montre, encore une fois, qu'il est urgent d'agir. Fidèles à nos valeurs écosocialistes, nous sommes résolument déterminés à agir en ce sens. Comme le disait le président de mon parti, Paul Magnette, la lutte contre le réchauffement climatique et la lutte pour une justice sociale sont intimement liées et sont donc intrinsèques au combat socialiste.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'entends bien que la mobilisation de tous les opérateurs dans les secteurs qui sont de la compétence de la Communauté française a permis des miracles. Quand je vois l'étendue des dégâts et de la catastrophe, je salue le tour de force réalisé par les écoles qui ont redémarré leurs activités hier et aujourd'hui. Bravo à tous ceux qui se sont investis pour que ce soit possible!

Cependant, malgré votre ton qui se veut rassurant, Monsieur le Ministre, je m'inquiète des répercussions financières de toute cette catastrophe. Effectivement, certaines avances sont disponibles. Le rôle de la Communauté française est de mettre ces avances à disposition des opérateurs. Par ailleurs, outre les discussions avec les différents niveaux de pouvoir, il faudra se pencher sérieusement sur la question des assurances. Tout le monde ici a l'air de trouver normal que des entreprises qui font 15 milliards d'euros de bénéfices depuis quelques années ne soient pas capables d'assumer les 1,7 milliard d'euros de dégâts estimés. C'est problématique! N'est-il pas temps de chercher les moyens là où ils se trouvent? Sinon, en effet, les pouvoirs publics – c'est-à-dire les citoyens – devront combler les difficultés. La Communauté française, au vu des problèmes financiers qu'elle connaît, pourrait disposer là une solution. Il faut creuser cette piste.

Pour le reste, beaucoup de problèmes devront encore être pris en main et réglés de façon plus particulière et précise. Nous y reviendrons dans les discussions en commission. Quant à la situation financière, nous y serons constamment attentifs.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Sur la question des bâtiments scolaires, Monsieur le Ministre, il serait peut-être utile de tenir compte de ce qui est inscrit

dans les rapports, lorsqu'on reconstruira les écoles. Il faut saisir l'occasion de transposer les recommandations de ces rapports, étant donné le chantier des bâtiments scolaires qui est en route depuis un certain temps. Un rapport, qui n'a évidemment rien à voir avec les inondations et qui a pour objectif de pallier les problèmes des bâtiments scolaires qui se sont accumulés depuis des décennies, a d'ailleurs été remis en juillet. L'école du 21^e siècle a des besoins en matière de taille des classes, de formations polytechniques, d'ateliers, ainsi que d'ouverture sur le quartier et sur le cadre environnant. Cela demande des situations architecturales particulières. Il est donc opportun de ne pas simplement reconstruire à l'identique, mais de tenir compte de ces besoins dans la future reconstruction des écoles.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je rappelle ce qui a déjà été souligné par plusieurs collègues: il y a eu énormément de questions. Je remercie le gouvernement pour les éléments d'information qu'il a partagés avec nous et qui ont concerné principalement la rentrée et les questions urgentes. Bien entendu, nous n'avons pas eu toutes les réponses.

Toujours est-il que, Madame et Messieurs les Ministres, vous avez tous les trois utilisé le terme «analyse». Nous devrions effectivement prendre le temps de l'analyse, notamment en ce qui concerne les besoins et leur prise en charge. Vous avez également parlé d'«adaptation» et de «souplesse». Nous devons en faire preuve également.

Cette séance publique ne fait qu'ouvrir le débat, avant d'entrer dans une course de fond. Sans aucun doute, nous aurons l'occasion d'y revenir à de nombreuses reprises, pour obtenir progressivement des réponses aux questions qui ont été soulevées aujourd'hui et à celles qui le seront demain.

M. le président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous pouvons nous réjouir du caractère plus ou moins normal de cette rentrée scolaire. Le retour au présentiel est extrêmement important! Je souligne les efforts qu'ont réalisés les acteurs pour aboutir à cette organisation.

Je souhaite toutefois mettre un bémol sur les mesures prises pour l'avenir des infrastructures sportives, même si je sais qu'elles ne relèvent pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les écoles fréquentent des piscines et des salles de sports attenantes à leur établissement. Force est de constater que ces lieux ont été lourdement touchés. Dans ma commune, par exemple, la piscine qui accueille l'Athénée royal d'Aywaille ne rouvrira pas ses portes avant plusieurs mois.

Je plaide donc en faveur de mécanismes pouvant permettre, avec souplesse, de trouver d'autres solutions. Nous avons évoqué la solidarité accrue entre les différents opérateurs du milieu du sport, notamment pour réorganiser des matchs de football, accueillir des rencontres de basketball ou permettre des entraînements dans des salles de clubs amis. Cependant, il reste du chemin à parcourir pour que nos enfants puissent pratiquer prochainement quelques activités sportives, dont ils ont longtemps été privés en raison de la Covid-19.

J'appelle donc la Fédération Wallonie-Bruxelles à accorder une attention toute particulière à ce sujet, pour que les enfants ne soient pas trop privés de ces activités physiques, dont ils ont autant besoin que les autres activités d'éducation. Nous en sommes tous conscients!

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je note qu'il y a donc bien eu un cadastre des besoins dans les écoles. Il serait intéressant de disposer de ce cadastre pour nos réunions de commission. J'imagine que le cadastre porte à la fois sur les besoins en termes de bâtiments et les besoins pédagogiques. Je ne sais pas dans quelle commission nous pourrions en débattre, mais il serait intéressant que nous puissions, en tant que parlementaires, avoir une vision claire des différents besoins.

Je voudrais relever ici un point spécifique que je n'ai pas eu l'occasion de mentionner dans mon intervention. Il s'agit de la question du chauffage. Dispose-t-on d'un cadastre des écoles qui sont aujourd'hui sans chauffage et qui n'auront peut-être pas accès au gaz d'ici à la fin de l'été? C'est une situation que nous devons anticiper. J'imagine que le gouvernement dispose des services compétents pour effectuer ce relevé et trouver des solutions. Je ne suis pas sûre que toutes les écoles concernées pourront remplacer leur chaudière en un mois. Il faudra donc trouver d'autres solutions. Or, je ne vous ai pas entendue, Madame la Ministre, sur les soutiens éventuels à ces écoles et sur les éventuelles solutions à ce problème. Si des écoles n'ont pas de chauffage dans deux mois, la situation sera bien plus problématique.

Vous nous avez dit que le Fonds Écureuil avait été peu sollicité. Cela n'est pas vraiment étonnant puisque le Fonds Écureuil ne fait que des avances et que certains pouvoirs organisateurs n'ont plus la capacité d'emprunter. Les assurances ont également fait des avances, mais des inquiétudes persistent. Ce n'est pas forcément à la Fédération Wallonie-Bruxelles de combler tous les trous, mais vous avez annoncé qu'il y aurait d'autres réponses, sans préciser lesquelles. Il va maintenant falloir les construire. Je peux comprendre qu'elles ne soient pas encore toutes construites parce que nous sommes encore en attente de certains états des lieux financiers et de certaines expertises, mais il faudra apporter rapidement des réponses aux pouvoirs organisateurs concernés afin de les rassurer.

Madame Désir, vous avez annoncé une baisse de population scolaire dans les zones les plus sinistrées. Sur quelle base légale travaillerez-vous pour la compenser? Nous avons proposé un texte qui traite de toutes les zones sinistrées, pas uniquement les plus touchées. Par exemple, cinq écoles sont répertoriées dans la commune de Theux. Trois ont été touchées par les intempéries, mais deux n'ont pas été inondées. Faut-il travailler par zone, par commune ou par implantation et école sinistrée? Le texte que nous avons déposé est une ouverture pour œuvrer ensemble sur une base juridique permettant tous ces «gels de comptage».

En revanche, l'administration peut donner de la souplesse dans l'organisation des grilles horaires. Nous n'avons pas besoin de base juridique pour cette question. Nous ne l'avons d'ailleurs pas proposé. Nous avons trouvé cette mesure intéressante, tout comme la possibilité que vous offrez de prévoir certains cours en hybridation, ainsi que le système d'absences justifiées. Ce sont des dispositions intéressantes qui vont soutenir les écoles, ainsi que les directeurs, qui sont sur le pont. Ils avaient déjà vécu une année très compliquée et ils doivent gérer actuellement des situations difficiles. C'est l'occasion de les remercier.

J'ai bien noté que le FESC serait accessible. Cette nouvelle est positive. En revanche, nous devons offrir plus d'aide psychologique. Les équipes mobiles existent. Elles fonctionnent déjà en temps normal. Si elles ne sont pas renforcées ou réorganisées et que les besoins augmentent, la situation risque de se compliquer. Comment l'aide psychologique est-elle prévue pour les autres secteurs? Un soutien psychologique plus important est à prévoir pour la santé mentale des acteurs globalement touchés, qu'ils soient dans les écoles, la petite enfance ou le sport.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Avec M. Segers, nous avons essayé de mettre en évidence l'enjeu de cette catastrophe dramatique. Nous sommes conscients que le gouvernement doit prendre de nombreuses mesures d'urgence, liées aux assurances ou, entre autres, aux déshumidificateurs et aux comptages. Toutes ces mesures sont importantes. Au sein de notre Assemblée également, chaque parlementaire dépense beaucoup d'énergie à débattre et à tenter de trouver une solution aux problèmes. C'est aussi le cas au Parlement wallon.

Mon propos visait à souligner que la reconstruction commence toutefois dès maintenant. Cette catastrophe est un traumatisme profond qu'il faudra guérir. Or, que fait-on, sur le fond, pour y arriver et envisager d'autres choix? Je n'ai pas reçu de réponse du gouvernement sur cette question. Vous me répondrez certainement qu'il est encore trop tôt, mais l'urgence et le moyen terme doivent être abordés dès maintenant pour pouvoir repartir sur d'autres bases et croire à un modèle de société. Connaissant les ressources intellectuelles et énergétiques de mes collègues parlementaires, je sais que cette question sera débat-

tue au sein de notre Assemblée. Nous devrions toutefois lancer la réflexion de fond dès maintenant.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, je vous remercie pour ces premiers éléments de réponse. Il faut rester attentif au recours au Fonds Écureuil et à tous les éléments additionnels qui permettront de renforcer l'acquisition du matériel perdu lors des inondations. Certes, la plupart des élèves ont pu retrouver leurs bancs d'école et les enseignants et les directions ont repris le chemin du travail dans des conditions acceptables. Cependant, à l'automne, il deviendra urgent d'acquérir du matériel. C'est pourquoi nous serons vigilants sur le recours aux fonds que vous débloquentez. Par ailleurs, notre Assemblée doit en effet développer une nouvelle feuille de route sur la question climatique et sur la manière de rééquiper les écoles à plus long terme. Nous en reparlerons en commission.

M. le président. – Avant d'aborder le point suivant, il convient de tirer une conclusion de ce débat essentiel. Plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs les Députés, ont souligné le fait que nous nous trouvons au confluent d'impératifs concernant à la fois le court, moyen et long terme ainsi que les moyens financiers et les engagements politiques. Or, le gouvernement ne peut pas distinguer ces différentes temporalités dans ses réponses.

De manière anecdotique, nous sommes aussi une assemblée qui a un intérêt pour la jonction entre les questions culturelles et politiques; nous sommes ici aux confins de ces compétences. Dès lors, quand sont exprimés des points de vue plus complexes, nous pouvons les lier aux philosophies profondes et anciennes qui nous ont été enseignées. Nous ne sommes pas dans un parlement ordinaire; nous constituons un parlement qui a la singularité de traiter des questions culturelles. Dès lors que nous avons pris des dispositions pour établir des cours d'éducation à la citoyenneté et à la philosophie, nous devons les appliquer dans cette enceinte.

Tout à l'heure, dans un geste quelque peu théâtral, M. Segers est monté à la tribune, muni d'un pot de fleurs. Cette théâtralité peut donner l'impression d'une certaine ironie, mais au-delà de cela, il y a en nous des références qui sont presque innées et qu'il est parvenu à toucher sensiblement. Certains connaissent peut-être le festival de philosophie et de musique de Tournai, à savoir Les Rencontres inattendues, lors duquel sont exposés des points de vue qui bousculent un peu la façon ordinaire de penser. Il y a quelques années, en présence de Mme Greoli, nous y avons abordé le thème de la philosophie du jardin. Celle-ci, développée par Épicure, est souvent résumée à une recherche arithmétique du plaisir. Or, dans cette philosophie, Épicure a abordé exactement les thématiques dont il a été question aujourd'hui. Il a relevé que la spiritualité et la transcendance étaient souvent dépassées par les faits de la nature. Dans ce cons-

tat, il appelait à une double réflexion sur la mutualisation des efforts et sur le respect de l'autre, ajoutant que dans le cadre des déséquilibres naturels, il faut souvent se pencher sur la question d'une exploitation irrationnelle des besoins.

Dans notre société, en ce 21^e siècle, les questions relatives au climat et à l'engagement politique sont aux confins de toutes ces matières abordées par la philosophie. Vous constaterez que j'ai pris la précaution de ne pas m'engager politiquement dans mes propos, mais je remarque la haute qualité des interventions qui ont eu lieu; c'est l'un des points d'excellence de notre Parlement et nous pouvons nous en féliciter.

Plus personne ne demandant la parole, le débat thématique est clos.

15 Hommages

M. le président. – Nous honorons la mémoire de deux anciens collègues.

Beaucoup d'entre nous ont connu personnellement Jean-Marie Léonard, décédé le 9 août dernier à l'âge de 78 ans. J'en profite, Laurent, à ce moment où nous honorons la mémoire de ton papa, pour t'exprimer à nouveau ma sympathie et t'assurer, ainsi qu'aux tiens, mes pensées les plus sincères et notre soutien.

J'ai bien connu ton papa. J'ai milité avec lui pour des causes relatives à la laïcité et à l'enseignement de l'État, auquel il était particulièrement attaché. Ces engagements – comme celui d'autres à ses côtés, mais il était un moteur – ont forcé mon admiration. Je pense pouvoir parler en notre nom à tous en disant que c'est un homme qu'on ne peut pas oublier.

Il est né le 14 juillet – quelle date symbolique! – 1943, à Flémalle-Grande. Il a été diplômé de l'école normale, instituteur primaire, puis inspecteur de morale.

En 1970, au conseil communal de Flémalle, il devint d'emblée échevin dans un collège présidé par André Cools. Il n'a pas quitté l'échevinat pendant 28 ans, de 1971 à 1999. Il a incarné véritablement, là aussi sur le plan local, l'enseignement officiel, parce qu'il avait une expérience de terrain et qu'il préconisait une communautarisation de l'enseignement, plaidant en faveur de l'attribution à chaque niveau de pouvoir, d'un enseignement spécifique.

En ce qui concerne son implication au sein de notre institution, il a été député pendant 15 ans, de 1990 à 2004, et président de groupe, de 1995 à 1997. Il a également été premier vice-président, de 1997 à 1999, puis secrétaire de 1999 à 2004. C'est l'un des experts réputés des rouages de l'éducation, et c'est sans surprise qu'il a été vice-président de la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche, et puis président de la commission de l'Éducation.

Il a contribué à façonner la neutralité de l'enseignement de la Communauté française, et il a été l'un de ceux qui ont suivi et agi sur les réformes de

l'enseignement fondamental et de l'enseignement supérieur, et a soutenu activement le décret «Missions» de 1997.

Il faut encore noter que sa carrière politique l'a amené à siéger au conseil provincial de Liège, de 1974 à 1981, institution pour laquelle il avait un grand respect. Il a été aussi député fédéral de mai 1990 à avril 1995.

En notre nom à tous, je voudrais encore une fois m'adresser à toute sa famille, à ses proches, et à toi tout particulièrement, Laurent, pour présenter nos plus sincères condoléances.

M. Yves de Wasseige est décédé à l'âge respectable de 95 ans. Il fut membre de notre assemblée de 1979 à 1981. Son engagement envers son pays et sa région s'est manifesté lorsqu'il avait 18 ans. Il a alors rejoint, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Brigades d'Irlande. Il avait une culture éclectique. Il était ingénieur civil des mines et licencié en sciences économiques de l'UCL au début des années 1950.

M. de Wasseige a ensuite accompli une carrière dans l'industrie jusqu'en 1975. Il s'est alors engagé en politique pour mettre son expérience au profit du développement économique de la Wallonie, singulièrement dans la sidérurgie. Il a été un des membres importants du Mouvement populaire wallon (MPW). Il a été formateur au Mouvement ouvrier chrétien (MOC) et membre du groupe Esprit qui réfléchit à l'avenir institutionnel de la Belgique avec François Perin. Cofondateur du Rassemblement populaire wallon et, à un moment donné, du Front pour l'indépendance de la Wallonie, il a siégé au sein du Parti socialiste en tant que sénateur avant de devenir juge à la Cour constitutionnelle entre 1992 et 1994. Il fit autorité au travers de ses nombreuses analyses économiques qui ont été publiées et commentées dans différents milieux, quelles que soient leurs obédiences. Aujourd'hui, il reste une référence.

Je vous propose d'observer une minute de recueillement en la mémoire de ces deux grands hommes.

(L'Assemblée debout observe une minute de silence)

16 Désignation d'un administrateur de Wallonie- Bruxelles Enseignement (WBE)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la désignation d'un administrateur de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en remplacement de M. Bernard Rentier, démissionnaire.

L'article 67 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française dispose que, «dans le cas où, en cours de législature, un groupe politique reconnu ne posséderait plus d'administrateurs en suf-

fisance, le Parlement procède, à la demande de ses représentants au sein du Parlement, à la désignation du nombre requis d'administrateurs».

En application de cette disposition, le groupe PS propose la candidature de M. Christian Dupont qui remplit les critères prévus par le décret.

En conséquence, conformément à l'article 67 précité, M. Christian Dupont est désigné en qualité d'administrateur de WBE.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 18h30.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

au ministre Daerden, par Mmes Schyns et Bernard ainsi que par MM. Liradelfo et Vancauwenberge;

– à la ministre Linard, par Mme Pavet ainsi que par MM. Clersy, Nemes, Dupont, Beugnies, Liradelfo et Vancauwenberge;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Vandevoorde, Groppi et El Yousfi ainsi que par MM. Witsel, Luperto, Courard, Clersy, Beugnies, Nemes, Liradelfo, Vancauwenberge, Lepine et Clersy;

– à la ministre Désir, par Mmes Roberty, Ahallouch, Cassart-Mailleux, Vandorpe, Schyns et Groppi ainsi que par MM. Douette, Beugnies, Nemes, Liradelfo et Vancauwenberge.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation de l'article 45 du décret-programme de la Communauté française du 9 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus, aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, à WBE, à la Santé, aux Médias, à l'Éducation permanente, aux Bourses d'études, à la Recherche scientifique et à l'Enseignement obligatoire, introduit par l'ASBL Secrétariat général de l'enseignement catholique en Communauté française et germanophone;

– le recours en annulation de l'article XX.173, § 2, du Code de droit économique, introduit par Marianne De Fre;

- le recours en annulation de l'article 4 de la loi du 17 février 2021 portant introduction d'une taxe annuelle sur les comptes titres (annulation partielle de l'article 201/4, alinéa 4, du Code des droits et taxes divers), introduit par l'union professionnelle Assuralia et autres;
- le recours en annulation du chapitre 4 (articles 18 à 22) de la loi-programme du 20 décembre 2020, introduit par Matthias Dobbelaere-Welvaert et autres;
- le recours en annulation des articles 21 et 25 du décret de la Région wallonne du 11 février 2021 modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales, introduit par Françoise Abad Gonzales;
- l'arrêt du 8 juillet 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 30*bis*, §§ 3 et 4, alinéa 4, de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, tel qu'il est applicable dans l'affaire devant le juge a quo, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce que l'entrepreneur qui voit ses dettes à l'égard d'un sous-traitant ayant des dettes sociales s'éteindre sous l'effet d'une compensation n'est pas libéré de sa responsabilité solidaire pour ces dettes sociales;
- l'arrêt du 8 juillet 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 39, § 3, du décret de la Région wallonne du 18 octobre 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme;
- l'arrêt du 15 juillet 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 14 février 2019 modifiant l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en vue d'interdire le survol des réserves naturelles avec un drone, introduit par le Conseil des ministres;
- l'arrêt du 15 juillet 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire;
- l'arrêt du 15 juillet 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article XX.59, § 3, du Code de droit économique ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 15 juillet 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 92, § 3, alinéa 3, du Code flamand du Logement ne viole pas l'article 23, alinéa 3, 3°, de la Constitution en ce qu'il ne détermine pas lui-même comment et quand le locataire social qui dispose d'aptitudes cognitives limitées peut être exempté de l'obligation de connaissance linguistique visée à l'article 92, § 3, alinéa 1^{er}, 6° et 7°, du Code flamand du Logement.